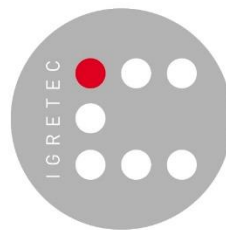


PLAN STRATÉGIQUE



2023-2025



PLAN
STRATÉGIQUE
2020-2022

3^{ème}
ÉVALUATION



« L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, et la perpétuelle
évolution est une perpétuelle création. »
Jean JAURES



IGRETEC

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	7
FIL CONDUCTEUR DE LA STRATÉGIE : LE MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ	10
DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
LES AXES STRATÉGIQUES	15
AXE 1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS	17
AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	27
AXE 3 : ÊTRE LE VECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLÉ	32
AXE 4 : ÊTRE LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES ET LES ACCOMPAGNER	45
AXE 5 : ACCOMPAGNER LES PROJETS PUBLICS TOUT AU LONG DE LA VIE DU CITOYEN	49
AXE 6 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DU CYCLE DE L'EAU	64
AXE 7 : PERMETTRE AUX COMMUNES DE DISPOSER DES MOYENS NÉCESSAIRES À LEUR POLITIQUE	72
AXE 8 : FAVORISER L'EXCELLENCE ET LA TRANSPARENCE ET MAXIMISER LA COOPÉRATION INTERNE	74
LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	79
LES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS	79
ANNEXE	85
MODALITÉS DES DROITS DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES COMMUNES ASSOCIÉES	86



Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la réalisation d'un nouveau Plan Stratégique pour les années 2023 à 2025 ainsi qu'à la 3^{ème} évaluation de son Plan Stratégique en vue de les soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2022.

Pour rappel, le CDLD prescrit que ce Plan Stratégique est « un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activités et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités. Le projet de plan est établi par le Conseil d'Administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'Assemblée Générale. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord. »

A l'issue d'une période jalonnée par des événements de crise inédits que sont la pandémie Covid 19 et le conflit en Ukraine, nos résultats prouvent que nous avons su garder le cap.

Sur base de l'examen des différents tableaux relatifs à la 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 – 2022 présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2022, de manière générale, 72 des 80 actions, projets et dossiers développés au travers du plan (ou

ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. Le taux moyens de réalisation des actions est, quant à lui, de près de 87 % et se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Mais l'objectif de ce plan stratégique va bien au-delà de l'obligation décrétole qui impose sa rédaction.

Il découle d'une approche globale fondée sur notre mission, s'appuyant sur des valeurs, une vision et une stratégie :



La mission

Au travers des actions qui sont décrites, évaluées et projetées, on peut comprendre les lignes de force de notre intercommunale, celles-là même qui font que nous sommes au service de l'intérêt général depuis plus de 75 ans.

Les valeurs

Plébiscitées et portées par les travailleurs celles-ci sont les fondements communs de notre construction et de notre évolution :

- **Intégrité** : Respecter les engagements pris. Agir honnêtement vis-à-vis des clients, des associés, des prestataires de travaux, de services, de fournitures, des collaborateurs et des collègues.
- **Responsabilité** : Assumer totalement les conséquences de nos actes vis-à-vis des clients, des associés, des prestataires de travaux, de services, de fournitures, de l'entreprise, des collaborateurs, des collègues et de l'environnement.
- **Solidarité** : Etre solidaires quels que soient les métiers, les fonctions et les positions hiérarchiques.

La vision

Celle-ci repose sur le socle de nos valeurs mais également sur deux enjeux majeurs :

- être le partenaire privilégié de nos associés qui justifient notre fondement d'intercommunale,
- intégrer les lois, les statuts et les règlements spécifiques qui nous régissent.

Si notre association a, au fil des décennies écoulées, connu de multiples évolutions, sa valeur ajoutée pour nos associés reste basée sur une approche multimétiers intégrée axée sur l'énergie, l'eau, les techniques du bâtiment et le développement économique et durable.

La stratégie

Notre positionnement stratégique sera essentiellement déterminé par 8 axes rencontrant les missions définies dans nos statuts coordonnés :

- **Axe 1** : Développer les partenariats ;
- **Axe 2** : Accompagner la transition énergétique ;
- **Axe 3** : Etre le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole ;

- **Axe 4** : Etre le partenaire des entreprises et les accompagner ;
- **Axe 5** : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen ;
- **Axe 6** : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau ;
- **Axe 7** : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique ;
- **Axe 8** : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne.

Bon nombre d'actions reprises dans ce nouveau plan s'inscrivent dans la continuité de la précédente période, épinglons notamment :

- La construction du BIOTECH 5
- Le développement des 105 projets du territoire de Charleroi Métropole, déposés dans les différents axes de la programmation FEDER, pour un budget total de 350 millions d'euros ;
- Le partenariat avec la SNCB dans le cadre du masterplan des Rives de Charleroi ;
- La première opérationnalisation du masterplan avec le Quartier du futur ;
- Le début du chantier de la Cité des Métiers et l'achèvement de Charleroi District Créatif ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la SPGE ;
- L'assistance aux communes dans le cadre des Plans d'Investissements Communaux (PIC),
- La gestion des participations et des services énergétiques ; etc.

On notera néanmoins l'importance de la thématique du développement durable au travers des différents axes, le renforcement de nos pôles immobilier et énergie ainsi que des projets découlant du métier d'aménageur urbain.

Si les comptes sont repris par secteur d'activités, la partie littéraire de ce Plan qui développe les objectifs et les plans d'actions pour les trois prochaines années, elle, a volontairement été rédigée par axes thématiques sur base de notre sphère d'activités.

En effet, IGRETEC étant un bureau d'études pluridisciplinaire intégré, bien que chaque secteur ait ses comptes propres, les interactions entre ses différents métiers et secteurs sont nombreuses. Seule une lecture transversale des projets peut donner une image fidèle de ce qui fait la valeur ajoutée d'IGRETEC : basée sur la polyvalence et la complémentarité de ses plus de 360 travailleurs.

Pour la facilité du lecteur, rappelons toutefois les objets des différents secteurs:

Secteur 1 : BUREAU D'ÉTUDES, DE GESTION ET CENTRALE D'ACHAT

- bureau d'études intégré (architecture, stabilité, techniques spéciales, maîtrise d'ouvrage déléguée, coordination sécurité-santé, distribution d'eau, voiries, égouttage, hydraulique, environnement, urbanisme, aménagement du territoire, assainissement, ...);
- gestion administrative et technique des intercommunales ;
- exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.

Secteur 2 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE CHARLEROI ET DU SUD DU HAINAUT

- aménagement du territoire ;
- développement économique, social et touristique;
- création et gestion d'infrastructures utiles au développement économique, industriel, touristique, commercial,

culturel et social ;

- animation économique et technologique en vue du développement endogène du tissu économique de la zone d'activités.

Secteur 3 : PARTICIPATIONS ÉNERGÉTIQUES

- participation au capital de CENEO ;
- financement d'investissements en efficacité énergétique dans le patrimoine des associés ;
- investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable sur le territoire des Villes et Communes du secteur.

Le Plan Stratégique 2023-2025 contient, sous forme de tableau :

- les comptes approuvés des trois exercices précédents ;
- les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes ;
- les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités.

Fil conducteur de la stratégie : Le Management par la Qualité

LA SATISFACTION DE NOS PARTENAIRES EST NOTRE FIERTÉ !

IGRETEC, UN CENTRE D'EXCELLENCE RECONNU



Le 29 avril 1998, IGRETEC lançait officiellement sa démarche de certification « Qualité », en ces termes, par la déclaration de la Direction Générale :

« La meilleure défense, c'est l'attaque. Notre environnement, nos clients directs ou indirects (Région, Communes, autorités politiques, riverains des travaux, citoyens, services internes, ...) exigent, chaque jour davantage, une organisation globale et sans faille de la qualité de nos services afin de nous conserver leur confiance.

N'est-ce pas le meilleur moyen de répondre à leur souhait que de mettre en place un service qualité, de bâtir une organisation de nos services ayant en permanence cet objectif de qualité globale, de le prouver en acquérant et en conservant la certification ISO 9001 qui correspond à notre type d'activités ?

Le respect d'une norme internationale est sans doute le meilleur moyen de faire partie de l'élite des bureaux d'études, de montrer à nos amis et à nos détracteurs qu'une intercommunale, un organisme public comme le nôtre est un outil équivalent, sinon meilleur que tous les autres existant sur le marché.

La satisfaction de notre client doit donc être pour chacun d'entre nous l'objectif essentiel de son action : ce n'est pas le client qui se plie à notre volonté, à notre organisation, à notre savoir, c'est nous qui devons répondre à ses préoccupations, ses objectifs, ses attentes formulées ou non. »

Le 22 mai 2000, la certification ISO 9001 nous était délivrée pour trois ans, durée fixée par le référentiel international.

Sans discontinuer depuis lors nous avons maintenu notre certification en obtenant à sept

reprises la recertification selon les versions successives du référentiel ISO 9001.

Aujourd'hui, après 22 ans d'engagement continu dans la démarche, la déclaration initiale de la Direction Générale reste plus que jamais d'actualité.

Le maintien de notre certification n'est pas le fruit du hasard, mais résulte d'un effort collectif. A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la sensibilisation du personnel et à son implication dans le bon fonctionnement du système au travers, notamment, de la dynamisation des équipes d'audit interne et de l'activation de groupes de travail.

La méthodologie d'organisation par dossier étant au cœur de notre système, notre premier objectif est d'améliorer encore sa maîtrise et de la rendre plus efficiente afin de satisfaire toujours plus nos clients.

Enfin, le maintien d'une dynamique d'organisation par objectif avec comme corolaire l'amélioration continue reste au cœur de nos préoccupations.

La version 2015 de la norme ISO 9001 nous conforte dans une approche de gestion des « des risques et opportunités ». Celle-ci s'appuie notamment sur des analyses SWOT qui nous permettent de déterminer les forces (Strengths), faiblesses (Weaknesses), opportunités (Opportunities) et menaces (Threats). Elles constituent la base de notre démarche stratégique. Une identification du contexte d'IGRETEC et de ses parties intéressées pertinentes vient en support de ces analyses.

Développement durable

POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, NOUS FAISONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE DE NOS PRIORITÉS.

C'est une démarche indispensable pour réduire les dépenses publiques, notamment des pouvoirs locaux confrontés à une hausse de leurs coûts de fonctionnement, ainsi que pour permettre à chacune et chacun de respirer un air plus sain, de préserver notre planète et les équilibres fragiles de ses écosystèmes.

Nous devons également sortir progressivement des énergies fossiles et réduire nos dépendances à des fournisseurs étrangers. Dans sa Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, la Wallonie s'est fixée pour ambition de réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 55% à l'horizon 2030, pour tendre vers une complète décarbonation en 2050. C'est à cet objectif que nos équipes travaillent au quotidien, de manière transversale, dans chacun de nos secteurs et métiers. Notre stratégie se décline non seulement en interne, mais aussi sous la forme de missions d'accompagnement, de conseil et de suivi auprès de l'ensemble de nos associés.

IGRETEC EST À LA RECHERCHE PERMANENTE DE SOLUTIONS INNOVANTES POUR RENDRE LES BÂTIMENTS LES PLUS SOBRES POSSIBLE D'UN POINT DE VUE ÉNERGÉTIQUE.

L'organisation actuelle de nos modes de vie et de consommation conduit à utiliser énormément d'énergie. Beaucoup trop. Un retour à la modération ne doit pourtant pas nous condamner à perdre en confort ou en qualité de service. La sobriété énergétique, ce n'est pas le retour à la bougie. C'est une chasse aux gaspils salubre, une utilisation plus rationnelle des ressources, avec un impact positif sur les finances, la santé, le climat, grâce

à une limitation de la pollution et à une réduction des dépenses. C'est le premier axe de l'action d'IGRETEC : faire en sorte de consommer mieux, de ne pas jeter l'argent par les fenêtres et d'améliorer notre empreinte carbone. Notre intercommunale l'a intégré dans ses pratiques internes. En encourageant, notamment, le partage des véhicules ou en favorisant des choix d'électrification. En Wallonie, nous avons été les premiers à installer une station de recharge multimodale pour vélos et trottinettes électriques. Un programme d'équipement de nos infrastructures d'accueil en bornes de rechargement électrique pour les voitures est mis en œuvre. Pas moins de 110 points de ravitaillement seront en libre accès dans nos incubateurs, halls relais, espaces de coworking et centres d'activités.

Éliminer les gaspillages, c'est d'abord se mettre en capacité de les détecter. L'expertise d'IGRETEC en ce domaine bénéficie à ses associés. Pour les aider à effectuer les bons choix, des audits énergétiques sont réalisés. Ils permettent d'identifier les investissements les plus rentables en termes d'économies. Remplacement de chaudières, réaménagement des espaces de travail, isolations, mise en place de comptabilités énergétiques, ... Un monitoring des consommations d'électricité peut également s'opérer à l'aide du logiciel de gestion de l'intercommunale. Cela facilite l'identification des gaspillages. Un même suivi peut être organisé pour les consommations d'eau. Enfin, via la centrale d'achat d'énergie de CENEO à laquelle IGRETEC est associée, les communes ont pu bénéficier de prix préférentiels sur leurs fournitures d'électricité et de gaz. Des tarifs qui ont généré pendant plus de dix ans des millions d'euros d'économie, dans l'attente des communautés de partage d'énergie ! Autre illustration de l'action en sobriété : en 2022, nous avons été les premiers à confier une mission d'expertise d'économie circulaire à un bureau de conseils spécialisé dans le réemploi de matériaux de construction. Cet audit de réemploi est mis en œuvre dans le



cadre du projet de rénovation intérieure et extérieure de l'aile gauche de l'ancienne caserne Tresignies à Charleroi, pour une extension du Switch Coworking de Charleroi Entreprendre.

MOINS CONSOMMER, C'EST AUSSI RECHERCHER L'EFFICACITÉ DANS LES SOLUTIONS PROPOSÉES.

Faire mieux avec moins, optimiser le rapport entre la consommation en énergie et le niveau de fonctionnement et de confort d'un bâtiment, tel est l'objectif. Pour y parvenir, il faut agir sur différents leviers : isolation, techniques spéciales, choix constructifs... En ce domaine, IGRETEC a développé une expertise de premier plan sur ses propres projets comme ceux gérés pour le compte de tiers.

Nos bâtiments servent ainsi de vitrines et de références : le bâtiment Eole, nos incubateurs sur notre parc d'activités économiques de l'Aéropole, le bâtiment SOLEO dans l'intra-ring de Charleroi, ces ensembles de bureaux et de labos ont fait l'objet d'expérimentations en matière d'économies d'énergie. Leurs espaces sont très largement vitrés pour bénéficier de l'ensoleillement et d'une lumière naturelle traversante. Rénové en 2017, le bâtiment SOLEO s'est enveloppé d'une seconde peau, une zone tampon végétalisée qui épouse la façade. Ce geste architectural concrétise l'ambition d'agir dynamiquement sur le climat et la nature. La transformation du bâtiment et sa rénovation énergétique ont été salués par une médaille de bronze aux Publica Awards, dans la catégorie construction publique techniquement la plus innovante.

Au nord, le nouveau siège Green Sonaca de l'entreprise aéronautique intègre de nombreux équipements à la pointe : protections solaires, free cooling, ventilation hygiénique, éclairage LED avec capteurs de présence, contrôle et optimisation de la qualité de l'air intérieur, système de récupération de l'eau de pluie... Les modes d'isolation mis en œuvre permettent au

bâtiment d'atteindre l'indice de performance K34, ce qui est nettement en dessous des normes du parc immobilier. Réseaux de chaleur, chaudières biomasse, cogénération, chauffage par le plafond ou par le sol sont autant d'autres techniques maîtrisées par notre Bureau d'études.

Plusieurs infrastructures sportives, scolaires ou administratives de Charleroi ont été complètement repensées en termes d'efficacité énergétique, avec d'énormes gains financiers et environnementaux à la clé. Elles l'ont été d'une part dans le cadre du programme tiers investisseur de l'intercommunale. Le principe est très simple. IGRETEC préfinance les travaux économiseurs d'énergie et se rembourse sur les économies réalisées. Il y a d'autre part le programme Renowatt financé par la Wallonie. Une liste de bâtiments à rénover a été établie. Dans les deux cas, un service d'accompagnement et de suivi de A à Z est proposé, depuis l'élaboration de l'audit énergétique jusqu'à la délégation de la maîtrise d'ouvrage en passant par la conception du projet.

L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DOIVENT ÉGALEMENT GUIDER NOTRE ACTION.

Exploiter les ressources naturelles pour sortir des énergies fossiles et de nos dépendances aux marchés, préserver ce que la nature nous offre de meilleur pour ne pas rompre les équilibres de nos écosystèmes et s'inscrire dans la résilience.

Parce que la transition est avant tout un enjeu de renouvellement de nos moyens de production et un accompagnement -une anticipation- de l'évolution de nos modes de consommation. Dans ce cadre, différentes actions ont été mises en place au sein de notre intercommunale : construction d'unités de biométhanisation comme à Thuin, déploiement

du solaire et de l'éolien partout où c'est possible. En photovoltaïque, des dizaines d'installations ont été conçues par nos équipes, tant sur nos bâtiments que ceux de tiers, publics et privés. A ce jour, nous avons également travaillé à la mise en service d'une trentaine d'éoliennes au travers de CENEO.

Pour favoriser et protéger la biodiversité, plusieurs expériences ont démarré sur certains de nos sites d'exploitation : éco-pâturage au travers d'un contrat avec un berger et apiculture à proximité de stations d'épuration. Nous avons banni l'usage d'herbicides pour la gestion de nos espaces verts et pratiquons le fauchage tardif. En 2023, nous prévoyons l'installation d'hôtels à insectes sur cinq de nos sites majeurs. La récupération de l'eau et sa réutilisation sont au cœur de notre projet : plusieurs milliers de mètres cube d'or bleu peuvent ainsi être recyclés chaque année.

Une attention particulière est accordée au recyclage et au réemploi, que ce soit de notre propre matériel (informatique notamment, au profit d'associations ou d'entreprises d'économie sociale) ou de nos déchets d'exploitation, comme les boues provenant de l'épuration qui sont valorisées en agriculture comme effluents, ou dans le secteur de la construction comme remblais isolants, matériaux à fonction technique ou éléments de chapes ou sous-chapes. Dans un souci de durabilité, l'ensemble de nos déchets industriels et domestiques sont triés et pris en charge par des collecteurs agréés.

Le biosourcing est un autre axe de l'action d'IGRETEC : plusieurs chantiers ont en effet servi de laboratoires à des expériences innovantes : au Centre d'Enseignement Secondaire de Couillet, un isolant à base d'herbe a été utilisé pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. A Ransart, c'est de la paille qui sera utilisée pour la construction d'une école.

La mise en œuvre de notre stratégie de Développement durable occupe près de 70 collègues au quotidien. Cela représente 20% de notre personnel.

PLAN STRATEGIQUE 2023 – 2025

3^{ème} Evaluation du PLAN STRATEGIQUE 2020 – 2022

Les axes stratégiques



Axe 1 : Développer les partenariats

1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers

IGRETEC gère actuellement 25 infrastructures représentant une surface totale de 68.123 m² composées de bureaux, ateliers, laboratoires et halls-relais et 22 Parcs d'activités économiques répartis sur le territoire de Charleroi Métropole. Ils représentent quelque 1055 hectares de terrain à vocation économique. 149 hectares sont actuellement disponibles.



1.1.1. LES BÂTIMENTS

- Biotech 4



Les travaux pour la réalisation du Biotech 4 (4660 m²), reposant sur la déconstruction et le liaisonnement de 2 infrastructures énergivores existantes : le « Clément Ader » et le « Télécom 2 », sont en cours.

La fin du chantier, dont la réalisation est soutenue par le Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) est estimée au 2^{ème} trimestre 2023.

- Bâtiment Écopole

La réalisation d'un premier bâtiment d'accueil, composé de modules de tailles variables, au sein de l'Écopole est à l'étude. Il permettra d'attirer les premières entreprises susceptibles de s'installer au sein de l'Écopole.

La Région wallonne a marqué accord sur le financement partiel du projet dans le cadre de l'appel à projets Sowafinal 3.

IGRETEC fera appel à divers acteurs liés aux techniques innovantes dans les domaines de l'environnement, de l'énergie ou encore de l'économie circulaire.

- Quartier Trésignies

Afin de contribuer à la redynamisation économique et urbaine du Centre-ville de Charleroi, le quartier Trésignies sera rénové et devrait intégrer à terme une mixité de fonctions (de l'économique, du logement et du culturel). La mobilité douce sera amplifiée au sein du site via des ouvertures dans le mur d'enceinte. La création d'un parc paysager contribuera à son attractivité.

IGRETEC va acquérir et rénover la seconde aile du site des Casernes Trésignies (5000 m²) . La Région wallonne a marqué accord sur le financement partiel dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 ».

Pour le développement des fonctions économiques, le décret relatif au développement des parcs d'activités économiques impose la réalisation préalable d'un dossier de reconnaissance du site qui englobera d'autres bâtiments jouxtant la Caserne Trésignies. Le dossier sera introduit auprès de la Région wallonne au cours du 4^{ème} trimestre 2023.

Les travaux débiteront à l'automne 2023.



- Biotech 5

L'étude d'un projet stratégique de grande ampleur et dédié au secteur des biotechnologies a démarré en 2019.

Le projet consiste, à terme, en la construction de 2 bâtiments (Biotech 5 et 6) pour un total de 40.000 m² ainsi que 300 places de parking.

Le permis de bâtir pour le Biotech 5 (25.000m²) a été obtenu en mars 2021. Le démarrage de la construction est prévu en décembre 2022 pour une livraison courant 2025.

Dans le cadre du Plan de Relance, une superficie de 5000 m² du Biotech 5 sera co-construite par l' « EU Biotech Campus » (centre de formation multi-opérateurs de pointe doté d'un accélérateur d'entreprises). Les 20.000 m² restants seront développés par SODEVIMMO.

- Hub Logistique

Dans le cadre du plan de relance fédéral et européen, IGRETEC a pour mission de construire et opérationnaliser un bâtiment de logistique au service du circuit court alimentaire.

Le HUB de la Ceinture Alimentaire Charleroi Métropole (CACM) se veut un outil au service des producteurs de produits alimentaires sur le territoire de Charleroi Métropole. Sa principale qualité doit être la mutualisation des efforts de traitement, de commercialisation, de logistique et de transformation des denrées alimentaires. Nous prévoyons une surface utile de +/- 3.000 m².

Le dossier de permis est prévu fin 2022 pour une mise en service au 1er semestre 2025.

1.1.2. LES NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

De façon à maintenir une offre de terrains diversifiée et de qualité, de nouveaux Parcs d'Activités Économiques (PAE) sont en cours de mise en œuvre.

Le PAE de Beaumont se verra agrandi de quelque 16 hectares. L'arrêté de reconnaissance du périmètre est attendu pour début 2023. Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension seront finalisées dans la foulée. Les travaux sont prévus en 2024.



Par ailleurs, afin de satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, deux parcs d'activités économiques de petite superficie, appelés microzones, ont été conçus :

- Surchiste (Fontaine-l'Évêque) :

La microzone a été inaugurée en novembre 2021.



- Grand Ban - Sainte-Pauline (Farciennes) :



Le site d'implantation est une ancienne friche assainie par la commune de Farciennes. Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour début 2024.

De plus, afin de poursuivre les efforts de rénovations nécessaires de nos anciens parcs d'activités économiques, deux projets sont menés, dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, pour la requalification de l'Aéropole et du parc de Courcelles. La fin des travaux portant sur l'Aéropole est attendue pour 2023. Les travaux de requalification de Courcelles ont débuté en octobre 2022.

1.2. Consolider nos partenariats immobiliers, développer de nouveaux partenariats (publics et/ou privés), en envisageant de nouveaux modes de gestion

Trois partenariats stratégiques ont été conclus afin d'offrir un levier pour la mise en œuvre et le développement de projets immobiliers/fonciers d'envergure :

1.2.1. SODEVIMMO

SODEVIMMO SA a été créée par IGRETEC sous le statut de fonds d'investissement immobiliers spécialisés (FIIS). La SOFIPOLE a dans un second temps pris une participation au capital et en parallèle IGRETEC a réalisé un apport en nature de deux bâtiments.

Cette opération a permis la consolidation de la structure financière de cette entité avec pour objectif la construction sur l'Aéropole de plusieurs bâtiments dédiés au secteur des biotechnologies.

La gestion de SODEVIMMO a été confiée à IGRETEC. Notre bureau d'études gère la réalisation du BIOTECH 5 et des parkings provisoires qui ont été créés afin de libérer l'espace nécessaire à sa construction.

Dans le cadre de la construction du BIOTECH 5, une convention de marché conjoint a été conclue avec l'« EU Biotech Campus ». Environ 5000 m² seront dédiés à l'activité de ce partenaire.



BIOPARK DEV est partenaire du projet et apporte l'expérience et l'expertise dans le domaine des biotechnologies. L'objectif est de constituer un environnement favorable à la création, à l'accueil et à la croissance d'entreprises de ce secteur spécifique.

La cellule commerciale d'IGRETEC assure la commercialisation des infrastructures existantes et futures.

1.2.2. SORESIC

Dans le cadre de sa mission de gestionnaire de l'EIBPC (ex Caterpillar), la SORESIC a, au cours de l'année 2022, examiné plusieurs demandes d'implantation et conclu différents contrats de location à titre précaire.



Une lettre d'intention a été signée avec Merlin Entertainment afin de développer un parc Legoland. Un accord pour l'acquisition totale du site pourrait intervenir fin 2022.

Le 30/04/2020, le Gouvernement wallon avait confié à la SOGEPa la mission de négocier l'acquisition des terrains désaffectés de CARSID à Charleroi.

Les conventions pour l'acquisition des terrains et de 2 bâtiments ont été conclues le 25 mai 2022.

SORESIC acquerra progressivement les terrains dépollués. Le HF4 et le Bedding ont été acquis par SORESIC le 23 septembre 2022.

Enfin, en 2021, le Ministre Borsus a confié à IGRETEC la mission d'étudier le potentiel de réaffectation des bâtiments « Centrale électrique » et « Vestiaires » sur les terrains de la Porte Ouest.

Ces infrastructures sont envisagées pour l'accueil du District Cleantech à terme.

1.2.3. Les rives de Charleroi

Partenaires incontournables du développement et de la redynamisation de cette zone, IGRETEC et la SNCB ont conclu en décembre 2021 un accord de collaboration fixant les missions et responsabilités de l'aménagement des parcelles SNCB aux abords immédiats de la gare de Charleroi-Sud. La redynamisation du plateau de la gare participera à une meilleure satisfaction des voyageurs et permettra, grâce à la mise en œuvre du masterplan « Les Rives de Charleroi », l'éclosion d'une mixité de fonctions complémentaires qui favoriseront l'utilisation du train vers et depuis la gare de Charleroi-Sud.



La convention signée entre les deux parties cadre la valorisation et le développement de la zone du Tri Postal et de la zone de la Villette. Pour cette dernière, un masterplan programmatique sera également réalisé.

Cette convention de collaboration concrétise également une étape importante pour l'avenir du site du Tri Postal qui a été retenu dans le cadre du Plan de relance soutenu financièrement par la Commission européenne.

Le bâtiment et le site autour seront en effet redéveloppés pour voir éclore un hub d'innovation et de formation numérique et technologique (A6K – E6K).



1.3. Développement du In House

Dans les pays fondateurs de l'Union européenne, les relations contractuelles entre communes et intercommunales ont longtemps été considérées comme pouvant bénéficier d'un régime juridique particulier échappant à l'application de la réglementation relative aux marchés publics, pour autant que la commune soit affiliée à l'intercommunale et que la mission soit reprise dans l'objet social de l'intercommunale. Cependant, un décret du 19 juillet 2006 a supprimé la faculté pour les communes de contracter directement avec leurs intercommunales les obligeant, dès lors, à recourir aux procédures des marchés publics. En parallèle, la jurisprudence de la Cour de Justice Européenne a reconnu qu'une mise en concurrence n'est pas obligatoire et dans divers arrêts, la Cour de Justice a défini les règles régissant les collaborations « In House ».

A dater de janvier 2011, IGRETEC remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais des relations « In House ». IGRETEC a suivi les dernières évolutions légales en matière de relation « In House » telles que les différents types de contrôle "In House" (In House simple - In House Simple Ascendant (dit aussi « In House Inversé) - In House Simple Collatéral) et la "coopération horizontale non institutionnalisée"

Depuis le lancement du projet en 2011, 102 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC portant leur nombre à 175.

Nos associés nous ont sollicité à 1593 reprises dans le cadre de collaborations en « In House ». Les prévisions pour les prochaines années sont de 120 demandes par an.

Concernant les contrats rentrés signés, la prévision annuelle est de 80 par an. Depuis 2011, les associés de l'Intercommunale ont fait confiance à 992 reprises à IGRETEC. (Chiffres arrêtés 16/09/2022).

Afin de présenter les nombreuses références du Bureau d'Etudes, les métiers disponibles en « In House », ainsi que les avantages liés à ce type de collaboration, il est prévu de proposer une rencontre à l'ensemble des associés de l'Intercommunales. Cette rencontre aura également pour objectif d'accompagner les associés dans leurs projets.

Comme les années précédentes, IGRETEC poursuivra sa participation au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne afin de présenter les différents métiers de l'Intercommunale. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régions autonomes et autres organismes d'intérêt public.

Depuis 2018, IGRETEC répond favorablement aux sollicitations des Directeurs Généraux et est présente à leur congrès. Cette journée de congrès nous permet de rencontrer l'ensemble des Directeurs Généraux wallons, de faire un point sur les projets et de nouer de nouveaux contacts. Ces rencontres permettent également de répondre aux questions de potentiels futurs associés.

Depuis le 01 janvier 2022, IGRETEC recense 179 demandes émanant de ses associés. Les prévisions pour l'ensemble de l'année 2022 étant de 75, nos objectifs sont largement atteints. Au 1/10/2022, nous enregistrons 141 contrats rentrés signés. L'objectif de 65 est donc également atteint.

A la date du 16/09/2022, le Conseil d'Administration a eu à examiner 4 nouvelles demandes et les a acceptées. Il s'agit de l'AC de MALMEDY, de la zone de police Anderlues/Binche, de SARSI SA et de la SOFRINPRO SA. Lors du Conseil d'Administration du 08 novembre 2022, la candidature de l'AC de FLERON sera examinée.

1.4. Poursuivre nos actions de promotion de la région

Cette année encore, de nombreuses actions ont été menées afin d'assurer la promotion de la région.



Charleroi Métropole réunit 30 communes et près de 600.000 habitants. Elle dispose d'atouts et de richesses indéniables qu'elle souhaite faire découvrir localement et internationalement. Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous sur www.charleroi-metropole.be

Le site de Charleroi Métropole s'est notamment enrichi de nouvelles vidéos visant à préciser la dynamique métropolitaine et les grands axes de travail.

Une conférence de presse a été organisée pour lancer la diffusion du document final de présentation du Projet

de Territoire, qui a été largement diffusé, fin 2021 et début 2022.

Deux nouveaux sites spécifiques dédiés au projet de territoire et à la stratégie Food. C ont, par ailleurs, été mis en ligne.

Notre offre immobilière et nos projets ont été mis en valeur au travers des publications presse ou publicitaires pour maintenir la visibilité de nos projets et de ceux des acteurs du territoire.

Nous avons notamment eu l'opportunité d'inaugurer la nouvelle microzone d'activité Surchiste située à Fontaine-l'Évêque.

Enfin, si nous avons par précaution dû postposer à nouveau l'organisation du Forum immobilier, une nouvelle édition est bien à l'étude pour 2023.

1.5. Développer nos références à travers les partenariats

Les offres que nous avons réalisés au cours des dernières années, en association avec des entreprises ou opérateurs économiques, nous ont permis de travailler en partenariat avec des bureaux d'études privés, tant en architecture qu'en techniques spéciales ou en stabilité.

Cette expérience nous conforte dans notre volonté de poursuivre durablement cette notion de partenariat car elle "challenge" nos collaborateurs, nous permet de développer notre expertise dans des secteurs particuliers et surtout elle donne accès à des bureaux d'études privés aux marchés publics grâce au partage de nos références, une vraie vision "win-win" se crée ainsi.

Indicateurs de performance

- Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers			
1.1.1. Les Bâtiments			
Biotech 4	100%		
Ecopole	10%	20%	80%
Caserne Trésignies	10%	60%	100%
Biotech 5 (phase 1)	25%	60%	100%
1.1.2. Les Parcs d'Activités Economiques			
Extension du PAE de Beaumont	70%	100%	
Site Grand Ban - Sainte-Pauline	100%		
Requalification de l'Aéropole	100%		
Requalification du PAE de Courcelles	80%	100%	
1.4. Développement du In House			
Nombre de nouvelles demandes reçues	120	120	120
Nombre conventions "In House" signées	80	80	80
1.5. Développer nos références à travers les partenariats			
Nombre d'offres en partenariat	10	10	10

■ 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 - 2022

	Objectif	Réalisé*		
	2022	2020	2021	2022
1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers				
1.1.1. Les Bâtiments				
Biotech 4	100%	9%	9%	80%
Ecopole	20%	0%	0%	0%
Caserne Trésignies	10%	0%	2%	10%
Biotech 3	100%	50%	100%	100%
Biotech 5 (phase 1)	25%	2%	4%	10%
1.1.2. Les Parcs d'Activités Economiques				
Extension du PAE de Momignies **	50%	20%	20%	20%
Extension du PAE de Beaumont **	70%	25%	40%	50%
Site Surchiste à Fontaine-l'Evêque	100%	90%	90%	100%
Site Grand Ban - Sainte-Pauline **	80%	30%	40%	60%
Requalification de l'Aéropole **	75%	50%	50%	75%
Requalification du PAE de Courcelles **	50%	10%	20%	50%
Parking mutualisé Aéropole		95%	100%	100%
1.2. Consolider nos partenariats immobiliers, développer de nouveaux partenariats				
Nombre de partenariats consolidés	2	2	2	3
Nombre de nouveaux partenariats	0	0	0	0
1.3. Développement du In House				
Nombre de nouvelles demandes reçues	75	119	215	179
Nombre de conventions "In House" signées	65	101	126	141
1.5. Développer nos références à travers les partenariats				
Nombre d'offres en partenariat	10	23	11	2

* Valeur au 1/10/2022

** Objectif revu

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique

2.1. Explorer les synergies entre la Direction du développement économique, territorial et stratégique et les services énergétiques d'IGRETEC.

IGRETEC participe activement à la politique énergétique pour le développement durable, tant en accompagnant les communes dans leurs démarches de transition via une expertise dans les thématiques énergétiques qu'en participant ou en facilitant le développement de projets énergétiques (un référent bas carbone a été engagé en juin 2022).

Le contexte de crise énergétique et climatique que nous vivons, renforce nos ambitions de nous inscrire comme acteur de référence dans la transition énergétique sur notre territoire.

Un projet d'ampleur considérable, qui s'inscrit dans cette optique, est le développement du District CleanTech sur la Porte Ouest (site de Carsid-Duferco). Cette réhabilitation de site industriel aura pour but, après assainissement des sols, d'accueillir un réseau d'acteurs (entreprises, centres de recherche, universités, ...) à la pointe en termes d'énergies renouvelables ou de technologies qui contribuent à la transition énergétique. Cette nouvelle dynamique ambitionne de faire évoluer la recherche, de produire et de partager de l'énergie verte. Sur ce site, et dans le cadre du « Positive Energy District », IGRETEC participe également au développement d'un réseau de chaleur urbain au départ de plusieurs valorisations de chaleur fatale en partenariat avec la Ville de Charleroi.

IGRETEC s'est aussi investie dans le « plan bornes RESVAE-EZCharge ». Cette initiative wallonne vise à déployer des bornes électriques de recharge pour véhicules et vélos électriques sur les 21 communes du territoire d'IGRETEC. La première phase de cartographie reprenant les endroits stratégiques pour l'implantation de bornes pour voitures électriques a pris fin en juin 2022. L'heure est à présent à la phase de concertation avec les communes afin de définir les emplacements précis pour ces bornes. La prochaine phase sera la sélection du concessionnaire qui installera et gèrera les bornes.

Par ailleurs, IGRETEC s'inscrit également comme partenaire dans le projet Interreg VI qui porte sur la sobriété lumineuse. Plus précisément, ce projet, mené en étroite collaboration avec des communes du Nord de la France, a pour but d'effectuer une réflexion profonde concernant l'éclairage public. A cette démarche s'accompagne de nombreuses actions de sensibilisation, guides de bonnes pratiques et recommandations issues des recherches.

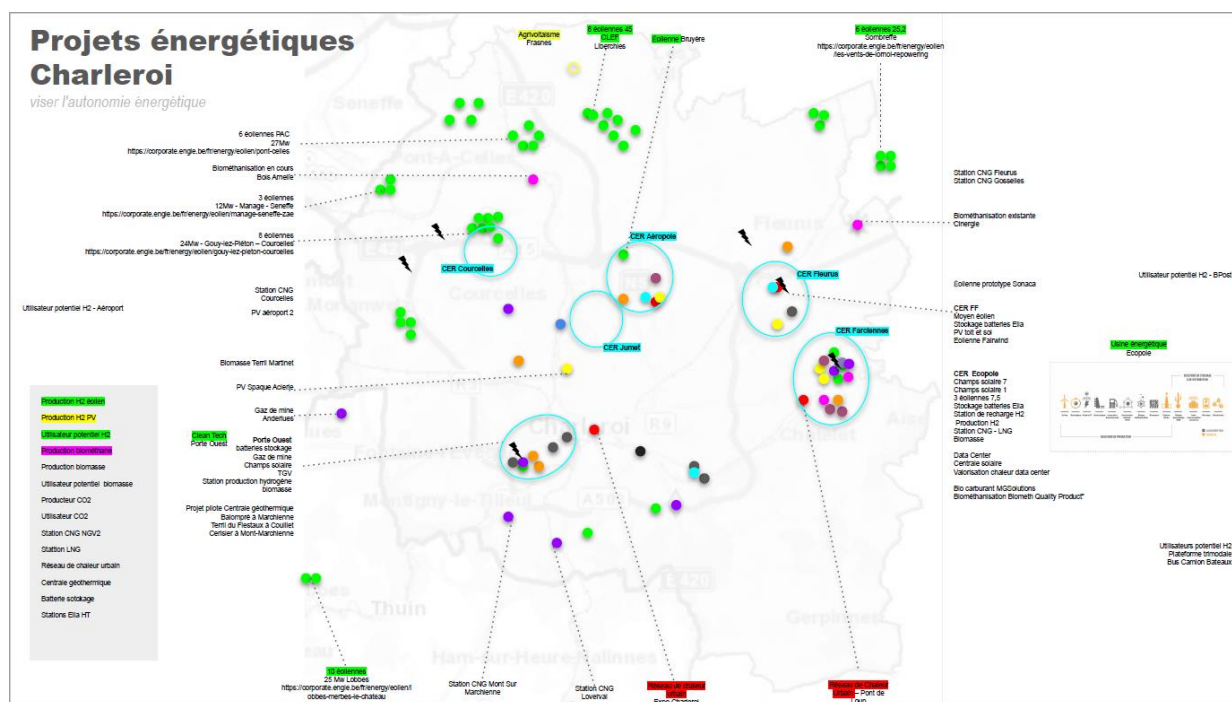
IGRETEC participe depuis plusieurs années au projet ZELDA qui porte sur le déploiement de Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) au sein des Parcs d'Activités Économiques (PAE). Sur les 30 CER du programme wallon, 5 ont été identifiés sur le territoire d'IGRETEC.

Ce programme est passé en 2021 dans la phase « ZELDA CUBE », en vue d'accélérer la transition énergétique des parcs wallons. Des référentiels ont été mis en place et un déploiement de Smart Metering est prévu, en vue de lancer les CER quand le décret et les Arrêtés du Gouvernement Wallon seront publiés.

Les 5 PAE (Fleurus-Farciennes, Fleurus-Heppignies, Aéroполе, Jumet et Courcelles) ont été analysés via les référentiels selon une approche multicritères (efficacité énergétique, mobilité, production renouvelable, smart grid et coopération). Cette base permettra de connaître les aspects à améliorer par la suite pour en faire des « PAE 4.0 ».

Notons encore qu'IGRETEC se positionne comme partenaire dans le développement de différents projets énergétiques (éoliens, photovoltaïques, biométhanisation, stockage, géothermie, biomasse, réseau de chaleur, etc.) pour engager et accompagner les acteurs dans la transition énergétique. Le PAE de l'Ecopole, en particulier, avance dans ce sens, notamment via un projet énergétique ambitieux qui sera développé en partenariat avec des structures privées et/ou publiques. La possibilité de développements énergétiques sur les sites marginaux des PAE et en zones urbaines et rurales est également à l'étude.

Enfin, IGRETEC intègre systématiquement la dynamique "développement durable" aux projets d'investissements futurs (Parcs d'Activités Economiques et bâtiments), afin de mieux maîtriser la consommation énergétique du parc immobilier, d'augmenter son attractivité et de contribuer à optimiser la compétitivité des entreprises.



2.2. Tiers investisseur en efficacité énergétique

Ce service proposé aux Villes et Communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge des investissements en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des villes et communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides, et 12 Villes et Communes ont adhéré à ce service.



2.3. Centrale d'Achat d'Énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 310 adhérents publics rassemblés autour des objectifs suivants :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2020-2022)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Depuis sa création en 2007, la Centrale a permis à ses nombreux adhérents publics de réaliser des gains substantiels sur leur facture énergétique.

Les marchés actuels de fourniture d'électricité et de gaz couvrent la période allant jusqu'au 31 décembre 2022.

L'équipe de la Centrale d'achat poursuivra également son travail de contrôle des facturations établies par les fournisseurs d'énergie, d'aide au respect des obligations légales des communes affiliées (calcul des redevances de voirie), de confection des budgets communaux ou encore de mise à disposition d'outils informatiques de sensibilisation à leurs consommations d'énergie.

De nouveaux marchés sont en cours d'attribution pour la période 2023-2025.

PLATE-FORME COMUNERGIE

Il s'agit des achats groupés d'énergie destinés aux citoyens des communes partenaires d'IGRETEC.

Fort de son expérience dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz pour ses adhérents, la Centrale d'achat met à disposition des villes et communes qui le souhaitent une plateforme web qui permet à celles-ci d'organiser des achats groupés de gaz et d'électricité.

Le principe de ces achats groupés est de regrouper un maximum de citoyens afin de négocier des réductions sur les prix de l'énergie auprès des fournisseurs.

La Centrale d'achat joue le rôle d'organisateur pour le compte de l'initiateur (Ville, Commune, CPAS).

Chaque commune garde son identité visuelle propre comme organisateur du marché sur la plateforme COMUNERGIE ainsi que dans la communication vers les citoyens. En fin de période d'inscription, l'ensemble des citoyens sont regroupés afin d'obtenir une taille critique nécessaire à négocier avec l'ensemble des fournisseurs actifs sur le marché wallon.

Fort du succès de ses premiers projets initiés sur le territoire de 8 communes du Hainaut, l'équipe de la Centrale d'achat poursuit l'objectif ambitieux de concrétiser chaque année un nouveau projet Comunergie pour les Communes et CPAS intéressés.

2.4. Investissement dans des outils de production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC, par le biais de CENEO, a mis en place en 2015 des partenariats avec d'autres intercommunales wallonnes et des sociétés énergétiques. Ces partenariats « public-privé » ont pour objectif de financer, réaliser et exploiter de nombreux projets dans les filières renouvelables (éolien, photovoltaïque, biométhanisation, bio CNG, etc.) en région wallonne. Cela s'est concrétisé par la création des sociétés Wind4Wallonia, Walwind, ActiVent Wallonie, Enora, Biogaz Saint Roch, Neovia, Neopark et W³.

Pour IGRETEC, sur le plan stratégique 2020-2022, ce n'est pas moins de 3.000.000 € qui ont été investis dans des outils de production d'énergie.

A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

Sur l'horizon de ce plan stratégique, une enveloppe d'investissements de 3.000.000 € sera dédiée à de nouveaux projets de production d'énergie initiés par CENEO et ses partenaires.

2.5. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du Développement Durable

En tant qu'acteur majeur du territoire, IGRETEC développe le caractère durable de ses actions, ses métiers et son organisation interne. L'intercommunale entretient une dynamique collective, multimétiers autour d'un objectif commun pour encourager le développement durable localement. Et ce, dans le but de réduire les impacts de ses activités sur l'environnement (climat, ressources naturelles, qualité de l'air, de l'eau, ...) et d'en retirer des bénéfices sociaux (santé des travailleurs, bien-être, ...) et économiques (réduction des coûts, croissance, innovation, ...)



Un plan d'actions Développement durable a été élaboré afin de lister et prioriser les actions en vue de diminuer l'impact environnemental des PAE et bâtiments existants et futurs et des activités d'IGRETEC de façon générale. Des projets concrets ont d'ores et déjà été lancés. A titre d'exemple, citons notamment les projets d'agriculture urbaine sur Soléo, l'Aéropole et l'Ecopole, la mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'énergie, le développement de la mobilité douce pour le personnel d'IGRETEC (plateforme de co-voiturage, vélos électriques partagés et station d'accueil sécurisée et de recharge pour vélos et trottinettes électriques), le déploiement de panneaux photovoltaïques sur certains de nos bâtiments prévus en 2023 et le lancement d'un marché pour le déploiement des bornes de recharge sur les sites

d'IGRETEC (mise en service prévue à la fin du premier trimestre 2023).

Indicateurs de performance

Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
2.1. Développer des synergies en matière de transition énergétique			
Nombre de projets lancés	3	3	3
2.2. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux			
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	20 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans		
2.3. Centrale d'Achat d'Énergie			
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	1 nouveau projet en 3 ans		
2.4. Développer le secteur de l'énergie renouvelable			
Mise en exploitation d'éoliennes	15 éoliennes en 3 ans		
Mise en exploitation de stations au CNG	3 stations en 3 ans		
Mise en exploitation d'installations de biométhanisation	1 installation biométhanisation en 3 ans		

3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 – 2022

	Objectif	Réalisé*		
	2022	2020	2021	2022
2.1. Développer des synergies en matière de transition énergétique				
Engagement d'un chargé de projet en transition énergétique - référent bas-carbone		100%	100%	100%
Diagnostic des besoins et opportunités **	100%	20%	40%	90%
Nombre de projets lancés	3	2	3	4
2.2. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux				
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics : 30 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans		13 43 %	9 73%	9 103%
2.3. Centrale d'Achat d'Énergie				
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens : 3 nouveaux projets en 3 ans		0	0	0
2.4. Développer le secteur de l'énergie renouvelable				
Mise en exploitation d'éoliennes : 15 en 3 ans		3	2	5
Mise en exploitation de stations au CNG : 3 en 3 ans		1	4	0
Mise en exploitation d'installations de biométhanisation 1 en 3 ans		0	0	0
* Valeur au 1/10/2022				
** Objectif revu				

Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole

3.1. Accompagner la Conférence des Bourgmestres et le Comité de Développement Stratégique

Depuis plusieurs années, IGRETEC soutient et accompagne le Comité de Développement Stratégique (CDS) et la Conférence des Bourgmestres (CB) de Charleroi Métropole via la coordination d'une cellule dédiée, en s'appuyant sur ses services et compétences internes (aménagement du territoire, environnement, référents énergie, territoire intelligent, services juridique, RH, finances, etc.).

Cette année encore, l'action conjointe du CDS et de la CB a permis de mettre en œuvre et d'initier de très nombreuses actions visant notamment à :



- Développer l'attractivité territoriale de notre région : Le site Web Charleroi Métropole s'est enrichi de capsules vidéo explicitant la dynamique et les thématiques de travail, ainsi que de « cartes blanches » donnant la parole à des acteurs-clé du territoire.
Par ailleurs, différentes études visant le développement de l'attractivité de la région de Charleroi Métropole sont en cours, avec le support du CITW¹: schéma directeur touristique de Charleroi Métropole, étude pour le développement de l'offre fluviale et fluvestre sur la Sambre et le Canal Charleroi-Bruxelles, étude « Chemin de l'Eau d'Heure ».
- Mettre en réseau les élus et forces vives du territoire : La mise en place de Commissions thématiques (alimentation, emploi/formation) et l'organisation récurrente de Groupes de Travail (Mobipôle, réseau cyclable, accueil des réfugiés ukrainiens), ont renforcé la coordination supracommunale et la mise en réseau des acteurs.
- Proposer des ateliers d'information et d'échanges avec différents partenaires sur des thématiques primordiales pour les communes (Ateliers Smart by CM sur les plateformes citoyennes, workshop sur les solutions mobilité partagée, etc.)
- Défendre les intérêts stratégiques de notre territoire dans des dossiers importants : suivi et coordination du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole dont la réalisation a été lancée début 2022 et devrait se terminer fin 2023.
- Assurer la coordination transversale des projets dans le cadre de la programmation FEDER/FSE 2021-2027 et des opportunités de financement liées au Plan de relance : renforcement et la coordination de divers écosystèmes d'acteurs.
- Assurer la mission d'Entité Infrarégionale (EIR) dans le cadre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) / Mesure 15 « Développement urbain » de programmation FEDER 2021-2027

Dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2021-2027, le Gouvernement wallon a confié au Comité de Développement Stratégique la responsabilité d'élaborer une stratégie territoriale de développement et de

^{1 1} Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

sélectionner des projets pour la Mesure 15 « développement urbain » sur leur territoire, conformément à la législation spécifique liée à la priorité 5 du Programme Opérationnel FEDER.

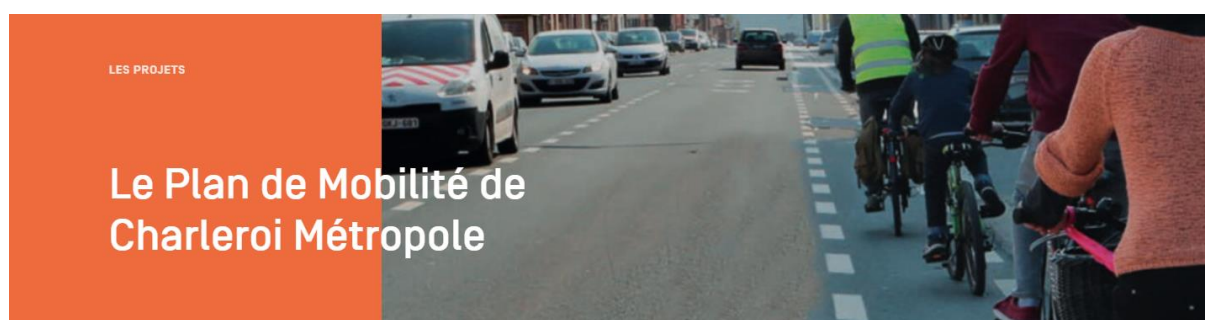
S'appuyant sur le Projet de Territoire de Charleroi Métropole, le CDS a donc proposé au Gouvernement wallon une Stratégie de développement urbain intégré, précisant les zones prioritaires d'intervention, ainsi que les critères et modalités de sélection des projets.

Par ailleurs, l'équipe de Charleroi Métropole s'est assurée d'une bonne diffusion des informations utiles et s'est positionnée comme relais et soutien après des porteurs de projets.

Au cours des prochains mois, le soutien et l'accompagnement du Comité de Développement Stratégique et de la Conférence des Bourgmestres seront poursuivis et renforcés, en vue d'asseoir encore plus solidement la supracommunalité. Cette ambition se traduit par la désignation d'un chef de projet dédié et la volonté d'assurer le renforcement et la pérennisation financière de l'équipe au vu des nombreux projets en cours.

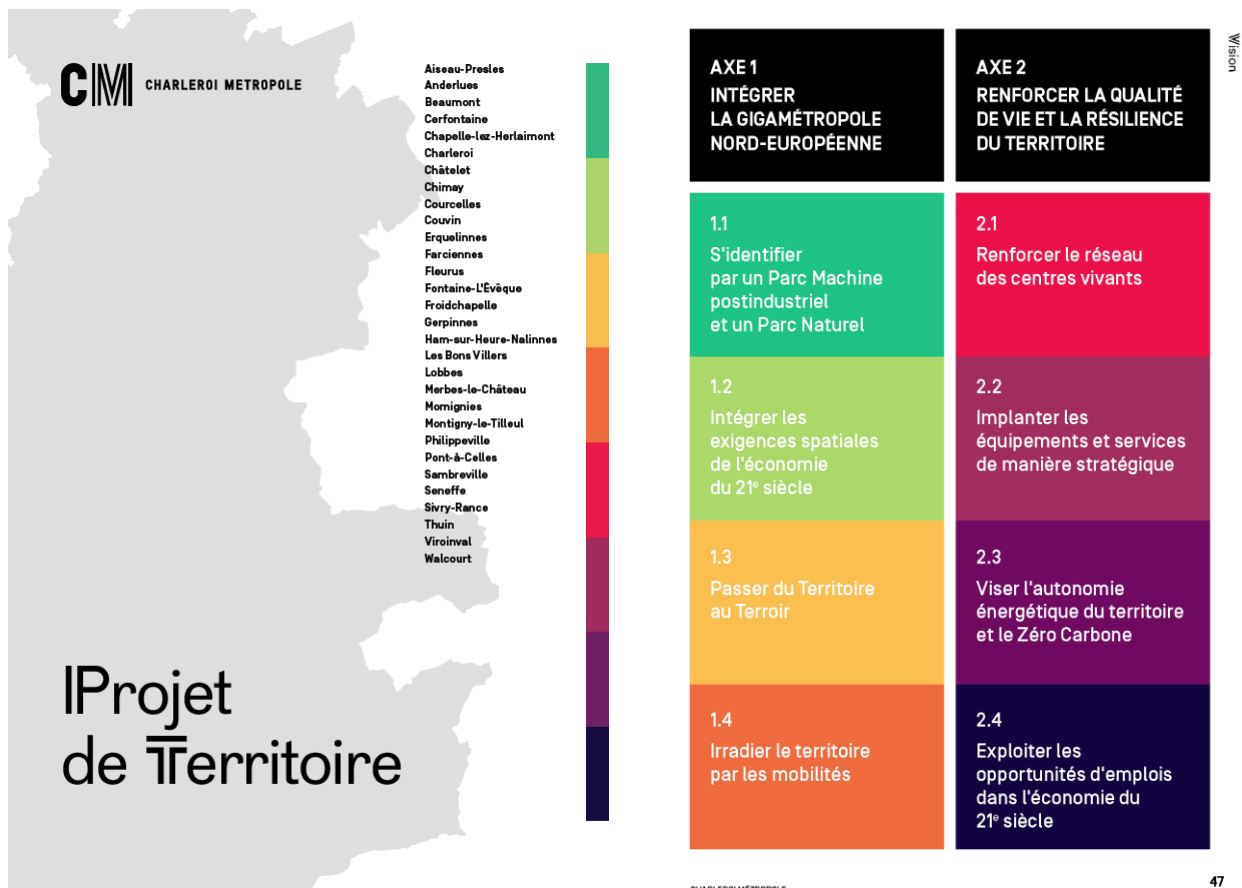
Il s'agira de continuer à fédérer les acteurs et à renforcer les liens et la complémentarité entre les instances, notamment en réorganisant les commissions et en veillant à mieux faire travailler ensemble les élus et les forces-vives du territoire.

La dynamique d'animation et de coordination supracommunale assurera le portage et le suivi de dossiers importants, la mise en place de lieux de débat et de définition des grandes orientations stratégiques pour le développement de Charleroi Métropole (stratégie Food.C ; Plan de Mobilité de Charleroi Métropole, stratégie touristique, etc.) et la défense du positionnement et des intérêts du territoire vers les niveaux régionaux, nationaux et européens.



3.2. Piloter de la mise en œuvre du Projet de territoire de Charleroi Métropole et s'inscrire comme partenaire privilégié auprès de nos Villes et Communes

Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole, a pour vocation de doter Charleroi Métropole d'une vision et d'une stratégie partagées du développement territorial et de devenir un outil d'aide à la décision pour les 30 communes qui la composent et ce, dans de multiples domaines : développement économique, habitat, mobilité, aménagement du territoire, équipements et services, environnement, énergie, tourisme, etc.



Fin 2021 et début 2022, il a fait l'objet d'une diffusion large auprès des élus et des acteurs du territoire, en vue de renforcer les partenariats et le soutien aux porteurs de projets, et ce, en complément aux dynamiques préexistantes.

Un site internet dédié au Projet de Territoire et à son opérationnalisation complète les supports de communication utiles à l'appropriation de ce document stratégique par l'ensemble des acteurs. Mis en ligne fin 2021 et assorti d'une newsletter, il rassemble de l'information sur les actions et les projets concrets qui s'inscrivent dans les objectifs et stratégies du Projet de Territoire, mais également sur les sources de financements (appels à projets, subsidies...), ainsi que de la documentation utile et des exemples de bonnes pratiques.

Le pilotage de la mise en œuvre du Projet de Territoire se décline dans la coordination, le suivi et le développement de grands projets structurants pour Charleroi Métropole. Citons par exemple :

- La mise en œuvre de la stratégie Food.C (soutien à la création d'une cuisine centrale, de hubs logistiques, etc.) ;
- La Création du Chemin de l'Eau d'Heure – itinéraire structurant de mobilité douce, reliant Charleroi aux Lacs de l'Eau d'Heure ;

- Le développement d'un réseau de lieux de multimodalité / mobipôles ;
- Le renforcement du réseau cyclable supracommunal ;
- L'accompagnement de la création du « Quartier du Futur » - nouvelle implantation de la Défense sur Charleroi Métropole ;
- Le développement du projet de Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse ;

Après cette phase de communication et de diffusion de l'information et bien que plusieurs projets aient d'ores et déjà été initiés, il convient aujourd'hui d'accélérer l'opérationnalisation du Projet de Territoire. Celle-ci s'opérera grâce à l'action d'un chef de projet dédié, s'appuyant sur les ressources et les compétences de l'intercommunale pour l'accompagnement des porteurs de projets, en particulier les Villes et Communes.

L'objectif sera notamment d'amplifier la mobilisation et la mise en réseau des acteurs et d'identifier les opportunités de ressources financières et humaines, pour mettre en œuvre de grands projets structurants à l'échelle de Charleroi Métropole, s'inscrivant dans le Contrat d'Objectifs du Projet de Territoire.

Il s'agira également de concrétiser les études et plans stratégiques thématiques en cours d'élaboration ou à venir, comme le Plan de Mobilité de Charleroi Métropole ou le Schéma directeur touristique.

3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité

Beaucoup de nos clients, qu'ils soient publics ou privés, n'ont pas toujours les ressources internes pour développer leur stratégie immobilière ou d'espaces publics.

Notre objectif vise à les accompagner dans cette démarche.

3.3.1. Étude socio-économique pour le Port Autonome de Charleroi

En juin 2020, IGRETEC et le Port Autonome de Charleroi ont établi une convention dans le but de réaliser une étude socio-économique en vue du développement d'une plateforme multimodale d'envergure au sein du périmètre « Sambre Est ».

Cette étude est réalisée en partenariat avec le bureau d'études MSA, lequel s'est vu confier la réalisation d'un masterplan couvrant cette zone logistique.



Source : MSA

Après avoir été présentés et validés par le CA du Port Autonome de Charleroi, les résultats de l'étude et le masterplan ont été présentés aux Collège de la Ville de Charleroi et au conseil d'administration de TIBI début 2022.

3.3.2. Études d'opportunité et de faisabilité

IGRETEC a accompagné la Ville de Fleurus dans l'analyse de deux zones d'aménagement communal concerté (ZACC) de son territoire et a identifié à travers une étude d'opportunité les objectifs d'urbanisation

et la procédure à suivre.

IGRETEC suit et analyse les différents appels à projets régionaux ou européens et accompagne ses associés pour l'élaboration des dossiers de candidature.

A titre d'exemple, IGRETEC a accompagné la Ville de la Louvière dans le cadre d'un appel à projet visant la valorisation du Parc Boël. IGRETEC a également participé à la candidature du Parc de l'entre-Sambre et Meuse pour être reconnu en Parc national.

3.4. Consolider le métier d'aménageur urbain

Forte de son expérience dans des métiers aussi diversifiés que le développement et la gestion immobilière, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et bien d'autres spécificités techniques, la politique à court et long terme d'IGRETEC est d'évoluer vers une véritable structure multiservices et multisectorielles, pour répondre aux demandes de nos villes et communes affiliées, nos partenaires et nous investir de façon plus importante dans des projets de grande ampleur, donnant ainsi l'indispensable impulsion au redéploiement de Charleroi Métropole.

Le métier d'aménageur urbain a pour objectif de concrétiser sur le terrain les politiques d'urbanisme décidées par les pouvoirs publics, en coordonnant l'intégralité des procédures et des intervenants, de la programmation d'une partie d'un territoire à l'opérationnalisation d'un projet.

3.4.1. Les Rives de Charleroi

La Ville de Charleroi a confié à IGRETEC une mission d'aménageur urbain visant le périmètre « *Les Rives de Charleroi* » d'une superficie globale de 30 ha et incluant le périmètre du « *Left Side Business Park* ».



a. Masterplan « tri postal, dalle de parkings et hôtel des chemins de fer »

En 2020, IGRETEC réalisait un masterplan opérationnel sur la zone du tri postal, de l'hôtel des chemins de fer et de la dalle de parkings situé entre les deux.



La volonté du masterplan est de redynamiser ce périmètre en intégrant les besoins des occupants actuels (A6K/E6K) et en complétant ou diversifiant les possibilités d'occupation.

En juin 2021, la Commission Européenne validait le Plan de relance pour la reprise et la résilience belge. Le projet « *A6K-E6K - Hub d'innovation et de formation numérique et technologique* » s'est ainsi vu octroyer une importante enveloppe budgétaire (86,8 M€).

Ce projet répond aux défis suivants :

- Offrir un parcours de formation numérique et technologique à la population de la région, en particulier les NEETs² ;
- Multiplier les projets d'innovation liés aux thématiques de la transition énergétique, la communication industrielle et la transformation opérationnelle des processus des entreprises (Industrie 4.0) ;
- Renforcer l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire ;
- Stimuler l'entreprenariat dans la région ;
- Permettre aux PME de répondre aux mutations technologiques dont la digitalisation et la transition énergétique ;
- Rendre accessible des ressources humaines et technologiques au plus grand nombre en les concentrant et en les mutualisant dans un lieu unique pour son accessibilité, en plein cœur de la ville et à proximité immédiate d'un pôle multimodal (gare ferroviaire, gare de bus et de métros, BHNS, etc.).

Un accord de collaboration entre la SNCB et IGRETEC a été signé fin 2021 afin de valoriser cet espace situé dans l'environnement immédiat de la gare de Charleroi-Sud.

Le projet doit se terminer en août 2026. Les études sont actuellement en cours.

b. Left Side Business Park

Le premier bâtiment abritant les bureaux de la FGTB a été mis en service le 26 avril 2021. Les autres projets sont en cours d'études, certains ayant déjà obtenu leur permis.

En 2021, IGRETEC a coordonné le processus de maîtrise foncière du lot 5. Les travaux pour la réalisation de 23.000 m² de bureaux y sont actuellement en cours. La maîtrise foncière du lot 3, pour la réalisation d'un hôtel, sera également terminé d'ici fin 2022.

De novembre 2021 à juin 2022, IGRETEC a assisté la Ville de Charleroi dans la passation et le suivi d'un marché de service visant à conseiller la Ville de Charleroi en matière de mobilité sur le périmètre du « *Left Side Business Park* ». Cette étude s'est terminée en juin 2022.

² NEETs : les jeunes sans emploi, éducation ou formation «Not in Employment, Education or Training»



3.4.2. Sambre Ouest

En janvier 2020, la Ville de Charleroi et IGRETEC ont établi une convention visant le périmètre intitulé « *Charleroi Sambre Ouest* ». La zone, d'une superficie globale de 120 ha, fait l'objet d'un masterplan réalisé par la Cellule du Bouwmeester.



Source : Bouwmeester

IGRETEC intervient en qualité d'aménageur urbain en assurant la coordination et le pilotage de la mise en œuvre.

En 2021, IGRTEC a passé un marché de service portant sur la rédaction d'une vision d'ensemble relative à l'intégration du nouveau stade de football du RCSC dans son environnement d'un point de vue urbanistique, paysager et environnemental, via la rédaction d'une étude d'intégration. La mission est en cours et se terminera fin 2022.



Enfin, début juin, le permis pour l'enceinte multifonctionnelle était introduit. La délivrance du permis est attendue pour le premier semestre 2023. Quant à l'inauguration, elle est prévue en 2025.

3.4.3. Reconversion de la Porte Ouest

Le 30 avril 2020, le Gouvernement wallon lançait le processus de reconversion du site de la 'Porte Ouest', couvrant une surface de 108 hectares. Un mandat a été donné à la SOGEPa, pour négocier, acquérir, assainir et redéployer ces territoires.

En tant qu'aménageur urbain, IGRTEC accompagne la SOGEPa dans le projet de reconversion du site avec la volonté d'en faire l'un des pôles attractifs à vocation économique et industrielle les plus importants en Région wallonne.

IGRETEC a accompagné les bureaux d'études sélectionnés (Studio Paola Viganò et SWECO) dans l'élaboration d'un masterplan stratégique de redéploiement qui a été finalisé en septembre 2021 et porte sur la mise en œuvre de ces 5 projets : un campus, un quartier du futur, un port urbain, le « phare Ouest » et un espace public de culture et de paysage.

En mai 2022, les conventions de cessions des terrains et de deux bâtiments de Carsid-Duferco vers la SORESIC ont été signées.

Quartier du Futur

Ce masterplan prévoit la création d'une nouvelle caserne militaire, un « Quartier du Futur », d'une superficie de 30 hectares sur le périmètre étudié. Il s'agit du projet prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre du masterplan. Le « quartier du futur » sera un nouveau projet de construction moderne et respectueux de l'environnement, situé à proximité du centre-ville et facilement accessible via transport en commun.

L'objectif de ce projet ambitieux et innovant porté par la Défense est de disposer d'une infrastructure qui permettra de développer un maximum de synergies entre le monde civil et militaire au niveau de la mutualisation d'infrastructures, de programmes de formation, de programmes de recherche et de parcours de carrière. Depuis septembre 2021, IGRTEC et la Défense échangent de manière soutenue dans le cadre de la mise en œuvre du Quartier du Futur.

3.4.4. Requalification du quartier Zoé Drion

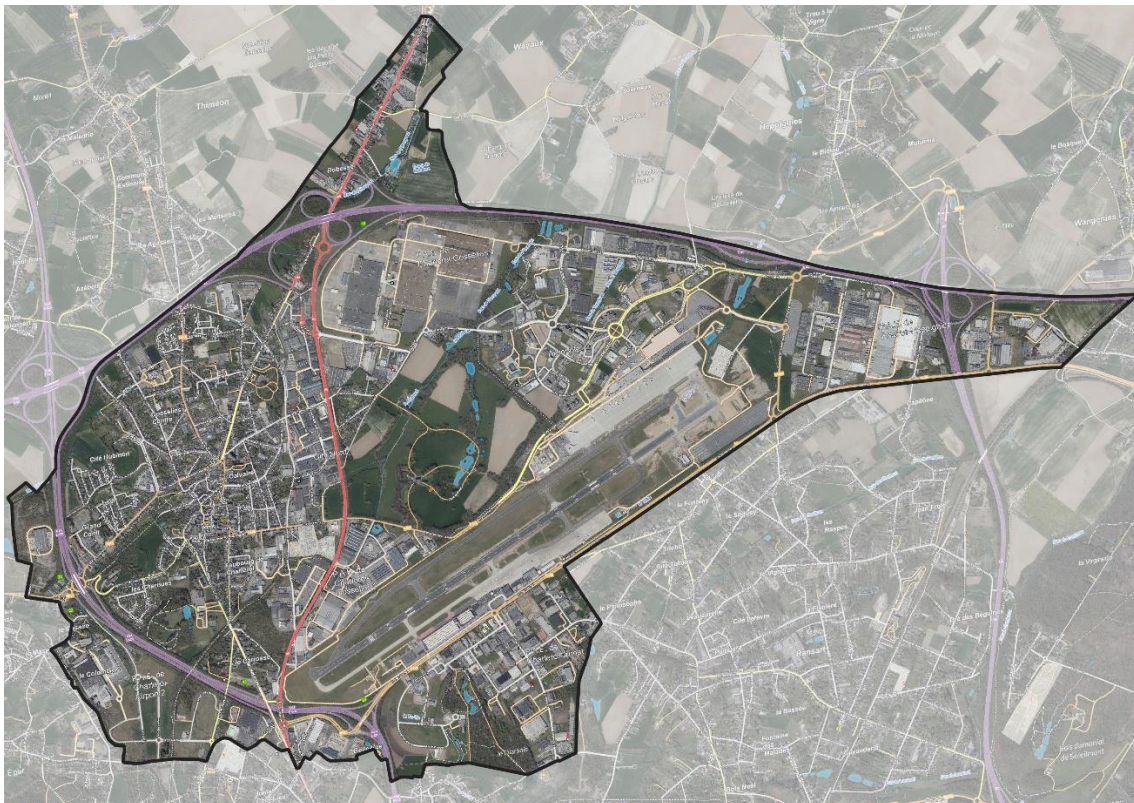
La Ville de Charleroi envisage de confier à IGRTEC une mission d'aménageur urbain visant le périmètre « Quartier Zoé Drion » d'une superficie globale de 9 hectares. IGRTEC se verrait confier la coordination de toutes les étapes nécessaires à la redynamisation d'un site à haut potentiel situé en plein cœur de ville.

Le site comprend l'îlot CHU, actuellement libre de toute occupation, l'îlot Gailly, qui accueille l'Espace Santé, l'îlot Charleurope, occupé par une partie des services de la Ville de Charleroi ainsi que le stade.



3.4.5. Requalification du plateau Nord de Charleroi

L'équipe de Charleroi Bouwmeester a réalisé en 2021 une fiche projet pour l'étude du masterplan du plateau nord de Charleroi d'une surface de 1600 hectares. La Ville de Charleroi souhaite confier à IGRETEC, via une convention, une mission d'aménageur urbain. Celle-ci consistera en l'accompagnement des bureaux d'études sélectionnés pour la réalisation du masterplan. Par la suite, IGRETEC pourrait poursuivre le travail en coordonnant le processus de mise en œuvre opérationnel du masterplan.



3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities » (territoire intelligent, TIC, ...)

3.5.1. Accompagnement et sensibilisation des communes à la thématique numérique

Depuis 2019, IGRETEC accompagne les communes de Charleroi Métropole vers la transition numérique et dans leur réflexion en matière de territoire intelligent via les services gratuits suivants :

- Sensibilisation des élus et du personnel communal à la notion de « territoire intelligent » ;
- Identification des actions « smart » déjà existantes et valorisation de celles-ci ;
- Réflexion et montage de projets sur base d'une stratégie à plus long terme en lien avec le Programme Stratégique Transversal et les Politiques Régionales ;
- Recherche de financements;
- Gestion de marchés particuliers relatifs à des applications mobiles spécifiques, à l'organisation interne de services, à la mise en place de plateformes spécifiques... ;
- Aide au développement d'une stratégie de gouvernance de la donnée et d'une politique Open Data ;
- Simplification de l'accès aux solutions technologiques pour les communes ;
- Relais des informations et des besoins spécifiques des communes au niveau régional ;
- Partage de connaissances et de bonnes pratiques.

A ce jour, les communes ont, pu être sensibilisées à la notion de territoire intelligent et au service d'accompagnement proposé. Une collaboration a ainsi été développée avec nombre d'entre-elles, soit dans la création d'une stratégie numérique à long terme, soit dans l'accompagnement de projets numériques spécifiques voire dans la réponse à certains appels à projets Smart Région.

Un accompagnement aux projets spécifiques et à la réponse aux divers appels à projets a, entre autres, permis la création d'une quinzaine de projets répartis sur le territoire de Charleroi Métropole.



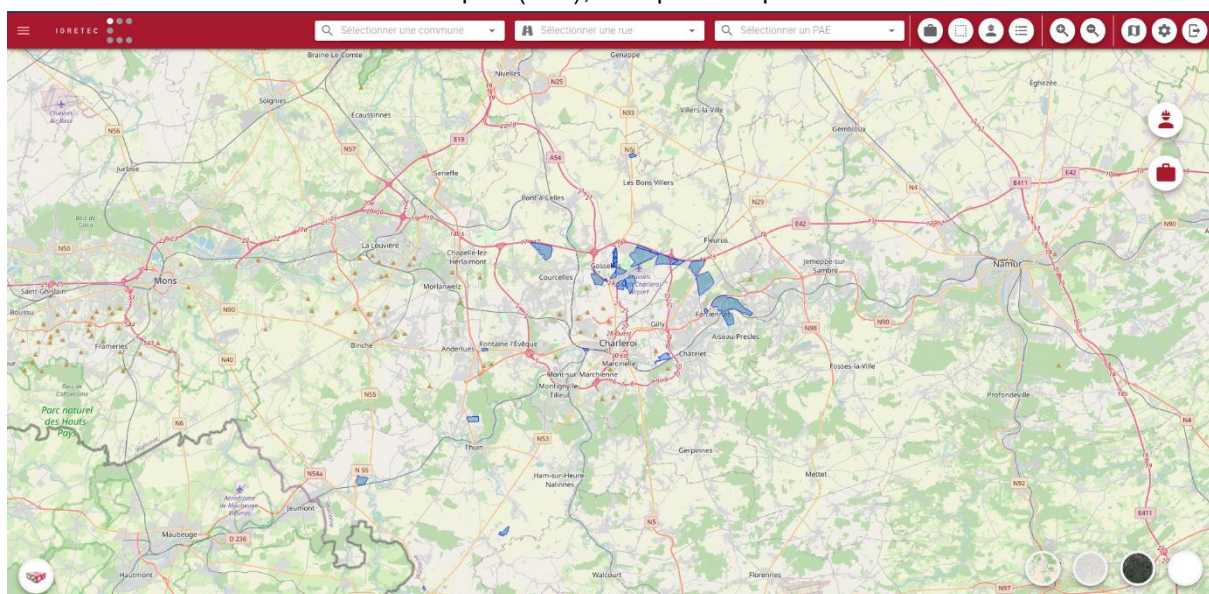
En outre, dans le cadre de la mission de sensibilisation des communes à la thématique et à l'importance du numérique, des ateliers « Smart by CM » ont été mis en place. Ces ateliers informatifs où les communes ont pu partager leurs expériences avec leurs pairs ont été inaugurés en juin 2021 et suivis par plus de 18 communes depuis leur création. Plusieurs sujets y ont été abordés tels que les outils de signalement, les plateformes de participation citoyenne numériques ou encore l'OpenData.

3.5.2 Territoire intelligent/Territoire dynamique

La participation à l'appel à projets territoire intelligent a mené à la sélection et au subventionnement de deux projets pour lesquels IGRETEC s'était portée candidate. Ces deux projets, bénéficiant de grandes similitudes au niveau cartographique, ont été rassemblés sous un seul et même projet : Territoire Dynamique.

Le but est de développer un outil cartographique reprenant, sous une plateforme unique, des données relatives :

- aux chantiers publics et communaux en cours sur le territoire de Charleroi Métropole et ;
- aux Parcs d'Activités Economiques (PAE), entreprises et parcelles.



Un service sera mis à disposition du citoyen et des entreprises les informant sur l'impact éventuel des chantiers sur leur mobilité ainsi que sur les actualités et les informations émanant des PAE.

Un premier démonstrateur a été finalisé début de l'année 2022. Après son utilisation et son perfectionnement en interne, celui-ci pourra être ouvert à l'ensemble des communes de Charleroi Métropole. Sa diffusion fera l'objet d'un nouvel atelier Smart by CM.



3.6. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation FEDER

De manière générale, le fonctionnement du Comité de Développement Stratégique repose sur le schéma suivant :

- Définition d'un plan d'actions annuel (actions phares/prioritaires) ;
- Proposition, en cours d'exercice, via les membres ou acteurs externes, d'initiatives ou de projets (en fonction des opportunités et de l'actualité) ;
- Organisation mensuelle (excepté mois de juillet et août) d'une réunion de Bureau et plénière ;
- Tenue de sessions « Extraordinaires » en cas de demandes urgentes ou en fonction des sujets d'actualité.

Comme pour les programmations précédentes, l'intercommunale a travaillé à la consolidation de la programmation FEDER 2021-2027. Elle a offert la multiplicité de ses services aux opérateurs éligibles (notamment aux villes et communes) et a assuré son rôle de développeur du territoire pour accroître la capacité de développement et d'investissement des opérateurs publics.

IGRETEC a assuré la liaison, en amont et en aval, avec le département des fonds structurels européens et a diffusé les informations utiles auprès des opérateurs. Les structures Comité de Développement Stratégique et Conférence des Bourgmestres ont travaillé en étroite collaboration pour préparer et valider le plan d'action de Charleroi Métropole.

Avec l'appui et l'expertise des équipes d'IGRETEC, ce sont ainsi 7 portefeuilles de projets transversaux portés par Charleroi Métropole qui ont été déposés, dans différents axes de la programmation FEDER :

- Mobilité durable : multimodalité et réseaux cyclables structurants
- Zéro carbone
- Economie circulaire
- Rééquipement des parcs d'activités économiques
- Réhabilitation de friches polluées
- Campus créatif 4.0

Par ailleurs la coordination des écosystèmes a abouti au dépôt de portefeuilles de projets liés à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à l'accompagnement de l'entrepreneuriat.

Au total, ce sont 105 projets, pour un budget global de 350 millions d'euros, qui ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2021-2027 sur Charleroi Métropole.

De plus, les opportunités offertes par le Plan de relance et de résilience ainsi et par le Fonds de transition sont examinées pour dégager encore des moyens supplémentaires.



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Indicateurs de performance

Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité			
Réalisation d'études d'opportunités et faisabilité (Objectif : 5 études en cours par an)	33%	66%	100%
3.4. Consolider le métier d'aménageur urbain			
Coordination des projets (Objectif : 5 études en cours par an)	33%	66%	100%
3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities »			
Nombre de communes sensibilisées	20	25	30
Nombre de communes accompagnées	10	15	20
Nombre de projets smart lancés par an	10	10	10

3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 - 2022

	Objectif	Réalisé *		
	2022	2020	2021	2022
3.2. Piloter de la mise en œuvre du Projet de territoire de Charleroi Métropole et s'inscrire comme partenaire privilégié auprès de nos Villes et Communes				
Finalisation du projet de territoire	-	100%	100%	100%
3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité				
Réalisation d'études d'opportunité et faisabilité (Objectif : 5 études en cours par an)	100%	33%	66%	100%
3.4. Consolider le métier d'aménageur urbain				
Coordination des projets (Objectif : 5 études en cours par an)	100%	33%	66%	100%
3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities »				
Nombre de communes sensibilisées **	18	7 17%	16 56%	18 100%
Nombre de communes accompagnées **	9	5 25%	6 55%	9 100%
Nombre de projets smart lancés par an **	15	7 22%	10 53%	15 100%
3.6. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation FEDER				
Réalisation d'un plan d'actions stratégiques pour Charleroi Métropole	100%	30%	100%	100%

* Valeur au 1/10/2022

** Objectif ajouté et ou modifié

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner

4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi Métropole

4.1.1. L'accompagnement

IGRETEC est depuis toujours un partenaire privilégié des entreprises qu'il s'agisse de les accompagner dans leur projet d'implantation, en tant que développeur et gestionnaire d'infrastructures d'accueil, mais aussi dans leur projet de développement avec une expertise toute particulière dans l'élaboration et le suivi de dossiers d'aides publiques (investissements, emplois, etc.).

Cette année encore, les équipes se sont concentrées sur ces missions tout en apportant leur contribution à la poursuite du processus d'évolution de Charleroi Entreprendre et de ses services renforçant son rôle de point d'entrée privilégié pour l'accompagnement des porteurs de projets et entreprises de Charleroi Métropole.

2022 a également vu la finalisation d'une importante réforme des services d'animation économique opérée ces dernières années sous l'égide de la Sowalfin. C'est sur ces bases que s'inscrit aujourd'hui la dynamique Charleroi Entreprendre et que s'est construite la rédaction des fiches-projet introduites en mai 2022 dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2021-2027.

Elle s'est accompagnée d'un important processus de formation et de développement des compétences.

Les objectifs partagés sont d'améliorer la lisibilité, de professionnaliser et de renforcer plus encore les services d'accompagnement des porteurs de projets et entreprises du territoire afin d'accélérer la création d'entreprises et leur développement générateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

A partir du 1er janvier 2023, IGRETEC participera donc activement à la mise en œuvre de cette nouvelle politique d'accompagnement qui se caractérise par des diagnostics approfondis et un nouveau mode de financement sur base des livrables remis aux entreprises.

4.1.2. Le Hub Créatif ST

Depuis 2018, IGRETEC assure le rôle de Chef de file du portefeuille Hub créatif de Charleroi Métropole (Hub-C), financé par le fonds FEDER et la Wallonie.

Au-delà de la coordination administrative (en regard des autorités de contrôle et des pouvoirs subsidiaires), IGRETEC assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel du Hub-C, collectif d'acteurs (composé de Charleroi Entreprendre, du CETIC, de l'ULB et d'IGRETEC) au service du développement économique et territorial. Au travers de la fiche projet Charleroi Creative, l'Intercommunale est plus particulièrement en charge des actions de sensibilisation à l'économie créative (conférences, talks, visites inspirantes), de la communication (valorisation des actions du portefeuille et des projets innovants et créatifs du territoire) et de l'animation de la communauté du Hub-C (réseaux sociaux, etc.).

Les spécificités de l'accompagnement proposé par le Hub-C sont :

1. la capacité à encadrer des projets early stage (stade de l'idée, faible degré de maturité), tous secteurs confondus ;
2. le recours aux outils et méthodes de créativité ;
3. sa spécialisation dans l'accompagnement des Industries Créatives et Culturelles (ICC).

Le programme d'incubation du Hub-C, spécialement dédié aux projets ICC et lancé en janvier 2021, a accueilli en 2022, une cohorte de 11 porteurs de projets et entrepreneurs, indépendant d'un accompagnement plus généraliste de 2 porteurs de projet. Cette cohorte a été complétée par un programme d'ateliers de transferts de compétences ayant touché 24 porteurs de projets.

Au terme de la programmation FEDER actuelle, suite à la refonte des services d'animation économique opérée par la Sowalfin, la philosophie et les missions dévolues aux hubs créatifs vont évoluer. Un focus particulier sera mis sur l'accompagnement collectif, le décroisement sectoriel ainsi que sur le prototypage et les tests usages/marchés, en support de l'accompagnement individuel proposé par Charleroi Entreprendre.

Les activités de ce que l'on appellera désormais le Néo-hub s'organiseront complètement sous l'égide de Charleroi Entreprendre dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 du FEDER.

4.2. Développer notre expertise en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilité.

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC. Une équipe pluridisciplinaire d'IGRETEC travaille en faveur d'un territoire durable en réalisant des études environnementales, urbanistiques, et territoriales, et en concevant des projets qui intègrent dès les prémices de leur réflexion la transversalité des thématiques telles que la mobilité, le logement, l'attractivité ou encore l'aspect socio-économique. Cette méthode qualitative est exécutée tant pour des clients publics ou privés que pour les besoins propres de l'intercommunale.

C'est ainsi qu'IGRETEC fournit son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement et de permis unique, l'accompagnement administratif de ces dossiers et assure tout au long du processus son rôle de consultant. Les demandes de permis émanent à la fois de la part de communes et autres acteurs publics, comme par exemple la Ville de Charleroi pour la réalisation du permis d'environnement de la piscine de Marchienne-au-pont. Des acteurs publics actifs dans la santé comme l'AIGT (Association Intercommunale Générations Thiérache (exploitation d'une maison de repos) ou l'ISPPC (renouvellement de permis d'environnement) font appel à IGRETEC pour des projets divers. Igretec reçoit également des sollicitations pour la réalisation de permis d'environnement de la part d'entreprises privées, comme par exemple l'entreprise Veolia, dans le cadre de la construction et l'exploitation de la première usine belge de recyclage des bouteilles en plastique à Couillet.

Le secteur des biotechnologies représentés par des laboratoires de renom et sociétés de R&D dans le domaine des technologies, comme ITEOS, continuent également de faire appel de manière croissante aux services d'IGRETEC dans le cadre de leur demande de permis d'environnement.

IGRETEC a pu également réaliser, en 2021, plusieurs études environnementales telles que la réalisation de rapports d'incidences environnementales (RIE), la rédaction et intégration systématique des impératifs et enjeux environnementaux pour des missions destinées à des études de mobilité, à du recyclage de friches, à la mise en valeur des paysages, à des opérations relatives au CoDt (Code de l'environnement et au Décret Sols).

Plus de 10 communes et autres acteurs publics ont bénéficié de l'expertise d'IGRETEC en matière de pollution de sol et ont été assistées pour la conduite des études et plans d'assainissement.

La Société wallonne du crédit social (SWCS) a par exemple bénéficié d'une assistance technique pour la réalisation des études de pollution et la mise en œuvre des actes et travaux d'assainissement prévus par le décret sols. La 1^{re} étude d'orientation a ainsi vu le jour en 2018 pour finalement aboutir à un assainissement actif depuis septembre 2022 en passant par toutes les autres étapes intermédiaires (étude de caractérisation et plan d'assainissement). Ce long processus prendra fin avec brio par la réalisation d'une évaluation finale en 2022, mettant ainsi un terme à la procédure globale instituée par le décret.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, IGRETEC poursuit sa mission d'auteur de projet et réalise toutes opérations susceptibles de favoriser la résilience du territoire à travers le CoDt : rédaction/révision

d'outils d'aide à la décision tels que les Schémas de Développement Communaux (SDC) ou les Guides Communaux d'Urbanisme (GCU) ; réalisation et révision de Schémas d'Orientation Locaux (SOL) ; révision du Plan de Secteur tant pour les communes que pour les opérateurs économiques ; demande de reconnaissance de Sites à Réaménager (SAR). Son expertise va jusqu'à l'accompagnement d'opérateurs indépendants ou publics soumis à divers problématiques sur le territoire wallon, en faveur d'infrastructures conformes aux législations concernées dont le CoDT.

A titre d'exemple, IGRETEC accompagne la Ville de Charleroi dans le cadre de la Politique des Grandes Villes (PIV), en opérationnalisant la mise en œuvre de subsides importants destinés à assainir, réhabiliter et rénover plusieurs sites à l'état de friches. Cette mission vise la collaboration de plusieurs métiers au sein de l'Intercommunale, qui sur base d'un planning défini et de contraintes maîtrisées, se succèdent jusqu'à l'aboutissement du projet.

Par ailleurs, son expertise est également reconnue à travers la réalisation de plans d'aménagement tels que le réaménagement d'espaces publics pour plusieurs communes (Places publiques pour Ecaussinnes, Site des Etangs d'Oignies pour Aiseau-Presles), la rédaction de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE de Charleroi), la réalisation de masterplan (Schéma d'affectation du site de l'ancienne sucrerie de Genappe pour la SARSI) ou encore de plan d'aménagement de parcs paysagers répondant aux exigences de durabilité environnementale (Exemple : Parc des générations de Sambreville, Parc de la Corée de Rixensart, Parc Boël de La Louvière).

De manière ponctuelle, IGRETEC est également sollicitée dans le cadre de son action et de sa vision stratégique du territoire de Charleroi Métropole, elle a ainsi participé à la rédaction de la candidature du parc ESEM en vue de l'obtention du label « Parc National ».

Enfin IGRETEC est également sollicitée pour des missions relatives à l'aménagement de sites emblématiques patrimoniaux qui ont façonné le sol wallon. Sa mission vise alors le respect des normes et statuts juridiques des sites et biens, mais également leur résilience en faveur d'un redéploiement au service de la collectivité et de l'attractivité wallonne. Ces missions sont menées tout en accentuant les qualités de chaque site tant au niveau environnemental, que sociétal (biodiversité, mixité sociale, attractivité touristique, patrimoine et gestion pérenne).

Indicateurs de performance

- Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi et des entreprises			
4.1.1. L'accompagnement			
Nombre d'entreprises et porteurs de projets informés : 500 en 3 an	33%	66%	100%
Nombre de diagnostics réalisés : 100 par an	33%	66%	100%

■ 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 - 2022

	Objectif	Réalisé*		
	2022	2020	2021	2022
4.1. Développer nos connaissances du tissu économique et des outils d'aide à la décision				
Rencontres régulières avec les entreprises (récurrent)	100%	33%	66%	100%
Constitution d'une base de données au départ d'une cartographie dynamique **	100%	30%	90%	95%
Développement d'une gestion "portefeuille client"	100%	50%	75%	80%
Développer une bases de données	100%	0%	100%	100%
Entreprendre des actions de benchmarking	100%	Abandon de l'indicateur		
Etablir une liste d'actions et prioriser	100%			
Développer les actions	66%	Abandon de l'indicateur		
4.2. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi Métropole				
4.2.1. L'accompagnement				
Nombre d'entreprises/porteurs de projets accompagnés (450 en 3 ans)	100%	36%	75%	106%
		163	175	140
Nombre de dossiers de subsides introduits (60 par an)	100%	51%	102%	161%
- dossiers d'aide à l'investissement		27	23	23
- dossiers d'aide à l'emploi (SESAM)		65	69	83
4.2.3. Le Hub Créatif				
Public touché (entreprises, entrepreneurs, porteurs de projets potentiels, citoyens, chercheurs, etc.) par les services du hub créatif (Nbre.:1200 en 3 ans)	100%	125%	132%	163%
Nombres d'actions liées à la créativité mises en œuvre (Nbre.: 60 en 3 ans)	100%	45%	48%	126%
4.3. Développer notre expertise en matière d'urbanisme d'environnement et de mobilité				
Réaliser une veille réglementaire (récurrent)	100%	33%	66%	100%
Elaboration d'études d'impacts et conseils en matière d'environnement (récurrent)	100%	33%	66%	100%
Elaboration de dossiers de permis (récurrent)	100%	33%	66%	100%
Supervision d'études de sol, d'études acoustiques (récurrent)	100%	33%	66%	100%

* Valeur au 1/10/2022

** Objectif revu en 2022

Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen

5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau

IGRETEC est active dans de nombreux domaines de l'eau que cela soit pour la distribution de l'eau par des études pour la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE), pour l'eau « ludique » telle que les piscines ou les eaux de baignade, pour l'épuration des eaux (eaux usées industrielles, eaux usées domestiques, assainissement autonome) pour compte de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Elle est active également dans la gestion des eaux pluviales par des études d'incidences urbanistiques ou de protection contre les inondations ou encore la création d'espaces publics.

L'acquisition d'une grande expérience pour l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent dans ce domaine a pu être concrétisée grâce aux nombreux dossiers traités tant en études qu'en chantiers depuis de nombreuses années.

La polyvalence et la transversalité des métiers sont un atout pour une vision globale et un renfort mutuel des métiers de l'eau.

5.1.1. Assainissement des eaux usées

Par le contrat de service qui lie la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à l'IGRETEC en tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), nous nous sommes vu confier différentes missions en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques tant au niveau des études qu'au niveau de l'exploitation des ouvrages.

Après avoir géré le contentieux européen concernant les eaux urbaines résiduaires des agglomérations urbaines supérieures à 2.000 habitants, les dernières années ont été consacrées aux agglomérations inférieures à 2.000 habitants.



Actuellement, les programmes d'investissement sont axés sur le bon état des masses d'eau plutôt que les critères liées au nombre d'Equivalents Habitants (EH) des agglomérations.

L'ensemble des dossiers prioritaires a fait l'objet d'un nouveau programme qui s'étend sur une période allant de 2022 à 2027.

Ce programme, basé sur plusieurs axes stratégiques, est réalisé de manière transversale avec la direction de l'Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement afin d'en assurer la cohérence :

- l'axe de consolidation du réseau urbain ;
- l'axe de renforcement de la collecte d'eau chargée ;

- l'axe du renforcement de traitement d'eaux industrielles (Parcs d'Activités Economiques) ;
- l'axe de rationalisation des stations de pompage et des stations d'épuration vieillissantes.

L'analyse par la SPGE des investissements proposés a eu lieu et les projets sélectionnés sont précisés au niveau des indicateurs de performance repris en page 60.

5.1.2. Distribution d'eau

Au travers d'une convention transversale, la SWDE nous confie toute une série d'études de nouvelles conduites d'eau en fonction de leurs besoins.

Cette relation de confiance permet d'anticiper les travaux d'égouttage, de voirie ou de collecteurs avec les investissements de la SWDE de remplacement de conduites d'eau.

Cette collaboration a permis une réflexion globale des investissements et une meilleure gestion des travaux en général.

Depuis 2018, la SWDE nous confie aussi des études plus spécialisées telles que le renouvellement de stations de pompage, la rénovation de châteaux d'eau ou la pose de conduites d'adduction. Montant estimé des travaux : 5.500.000 € HTVA.

En 2021, la SWDE nous a confié l'étude relative à des travaux d'alimentation en eau d'une usine de production d'ingrédients alimentaires (COSUCRA) pour un montant total de plus de 4.000.000 € HTVA.

Un suivi de la planification est organisé trimestriellement par la SWDE.

5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)

Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire et en partenariat avec les communes dans le cadre des P.I.C., nous avons pu œuvrer dans de nombreux projets pour nos villes et communes et ce, dans un délai de rigueur très serré imposé par le Pouvoir Subsidiant.

Les différents projets de voirie, d'égouttage et d'espaces publics ont été source d'amélioration de notre expertise technique dans l'optique de l'intégration des technologies nouvelles en voirie (traitement des terres in situ, dépollution de sols, réutilisation des matériaux, etc.) et dans la gestion administrative des dossiers (rationalisation des données).

Dans le cadre du PIC 2019-2021, les villes et communes nous ont confié 68 études d'amélioration de voirie et/ ou d'égouttage pour un montant total de travaux estimé à environ 51.600.000 € HTVA.

La part de la SPGE en égouttage représente un montant total de travaux estimé à 13.600.000 € HTVA tandis que la part du Service public de Wallonie (SPW) en voirie représente un montant total de travaux estimé à 38.000.000 € HTVA.

La majorité des dossiers ont été finalisés et sont en début de chantier.

A titre d'exemples :

- égouttage et amélioration de la rue Saint Blaise à Bouffioulx;
- égouttage et amélioration de la rue d'Aiseau à Aiseau-Presles;
- égouttage et amélioration de la rue Trieu Linglot à Biesme-sous-Thuin;
- égouttage et amélioration de la rue Alfred Hornet à Fontaine Valmont;
- égouttage et amélioration de la rue Bas de la Motte à Leval-Chaudeville.

Depuis le début de 2022, une nouvelle programmation 2022-2024 est en cours d'élaboration. Nous tablons au minimum sur des montants de travaux équivalents à ceux du Plan d'investissement communal précédent.

5.1.4. Espaces publics

Conscients de l'importance de la qualité des espaces publics, pour nos clients, pour le citoyen et pour le « vivre ensemble », nous avons pu nous confronter à des projets tels que l'aménagement de places, de parcs, de voiries complexes, etc.

Les équipes de voiristes très techniques, les architectes, les urbanistes et les paysagistes ont pu ainsi, de manière transversale, exercer leur créativité au service de ces projets urbains.

Forts de cette compétence, parmi les derniers projets en cours d'étude, on retrouve les améliorations ou réaménagements :

- la Place Crawhez à Dampremy;



- la Place Albert 1er à Montignies-sur-Sambre
- Le Ring vélo à Charleroi

Le Bureau d'études continue donc, dans le cadre des dossiers à développer, les projets urbains marquants pour nos associés.

L'équipe va développer, dans les mois qui viennent, la notion de « Design urbain » à travers des workshops et des partenariats afin de proposer de nouveaux mobiliers urbains intégrés.

De plus, dans le cadre des partages d'expertise entre bureaux d'études et d'une mise en réseau des compétences, IGRETEC rejoint des équipes pour des concours emblématiques en espaces publics.

Cette volonté de partenariat « win-win » sera poursuivie dans les prochaines années.

5.1.5. Hydrologie

Au travers de conventions de type « In House », IGRETEC est devenue un partenaire privilégié auprès des Villes et Communes pour l'étude de dossiers hydrauliques dans le cadre d'inondations récurrentes comme celles connues ces dernières années.

5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment

Le Bureau d'Etudes d'IGRETEC compte plus de 55 collaborateurs, formant une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'ingénieurs en stabilité, HVAC (Chauffage, ventilation, climatisation) et électricité et de techniciens spécialisés en dessin, en BIM ((Building information modeling), en Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) et en énergie.

Depuis une dizaine d'années, l'accent a été mis sur la polyvalence et la transversalité dans les projets consolidant ainsi les compétences des uns et des autres et renforçant notre efficacité dans des projets multimétiers variés.

Pour faire face aux défis de demain et répondre aux très nombreuses demandes de nos clients, l'équipe s'est étoffée en engageant dernièrement un BIM developer. De plus, nous avons fait l'acquisition de matériel et logiciels de pointe permettant de réaliser des relevés de précision.

Actuellement, on dénombre 137 dossiers actifs à tous les stades (esquisses, projets, chantiers...). Ces dossiers constituent pour notre équipe, un puits d'expérience énorme, et offrent à tous les collaborateurs l'opportunité de se former dans de nombreux domaines en vue de relever les challenges du futur.

Au travers des relations In House mais aussi des appels d'offres, le Bureau d'Etudes, fort de son expérience et du dynamisme de son équipe grandissante, continuera à se positionner dans une grande diversité de domaines du secteur de la construction.

Les thématiques du Bureau d'Etudes

Depuis plusieurs années, les thématiques de projets abordées par l'équipe multidisciplinaire du Bureau d'Etudes s'inscrivent dans le fil complet de la vie du citoyen de la petite enfance aux seniors.

5.2.1. La petite enfance

Fort d'une expérience de plus de 15 ans, que nous avons pu acquérir au travers de nombreux projets (crèches réalisées à Frameries, Monceau, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Dottignies, ...), nos équipes continuent à œuvrer dans divers projets :

- Dossiers en cours d'études :
 - Rénovation et extension de la crèche du Campinaire ;
 - Rénovation et extension de la Nacelle sur le site de « La Cité de l'enfance » à Mons ;
 - Construction d'une crèche à Saint-Ghislain ;
- Chantiers en cours :
 - Construction d'une crèche à Jemeppe-sur-Sambre ;

5.2.2. L'apprentissage

- Les écoles maternelles et primaires

Actuellement, de nombreux projets sont en cours d'étude. Citons, entre autres :

- Démolition et reconstruction de l'école des Cayats à Châtelet – phase 2 ;
- Rénovation de l'école de Ronquières ;
- Reconstruction de l'école de Wasmuel ;
- Construction d'une école à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- Construction d'une école sur le Plateau de Bellecourt à Manage ;
- Réaménagement de l'école Ulenspiegel à Saint-Gilles ;

Les chantiers de l'extension de l'école du Vieux Château à Mellet ainsi que la démolition et reconstruction de l'école des Cayats à Châtelet (phase 1) seront réceptionnés en fin d'année.



Chantier d'extension de l'école du Vieux Château à Mellet

Enfin, en 2023 débuteront plusieurs chantiers de construction/rénovation d'écoles à Molenbeek et de construction d'une nouvelle école dans le Parc du Bois de Mons.

- Les Hautes écoles

Le chantier de la Cité des Métiers, projet emblématique réunissant les différents réseaux de formation, et regroupant le Bureau d'études et la Maîtrise d'Ouvrage déléguée, a démarré au début de l'année 2022. Il durera 4 ans !

Nos équipes assurent également le suivi du chantier du Campus Solvay.

5.2.3. La vie professionnelle

- Le tertiaire

Ces dernières années, le Bureau d'études a continué à réaliser de nombreux m² de bureaux pour le privé ou pour le secteur 2 (Bâtiment Left Side Business Park, Green Sonaca, ...)

Actuellement, le chantier de rénovation de l'ancien bâtiment de la FGTB de Charleroi se finalise.

Enfin, l'énorme projet de rénovation du bâtiment dit du « Tri Postal » aux abords de la Gare de Charleroi Sud mobilisera de nombreux collaborateurs – tous métiers confondus - dans les mois à venir.

- L'industriel

La SONACA, dans le prolongement des projets qu'elle nous a confiés depuis plus de 20 ans, continue à œuvrer dans ce partenariat.

Nous allons continuer à prospecter dans ce domaine demandant un savoir-faire multidisciplinaire.

- Biotechnologies et labos :

Le bureau d'études, fort de son savoir-faire acquis depuis la « naissance » de l'Aéropole, poursuit la réalisation de projets de grande ampleur.

Le chantier de l'extension du Biotech 4 sera terminé en 2023 tandis que la construction du bâtiment Biotech 5 débute fin 2022.



Chantier Biotech 4

- La vie active :

Pour faire face aux multiples demandes de nos communes associées, le Bureau d'études, au travers de ses métiers « traditionnels » mais également du développement de la Maîtrise d'usage, travaille sur divers projets d'études :



Projet Cité administrative de Quaregnon

- Réhabilitation d'un bâtiment en cité administrative à Charleroi ;
- Construction d'une cité administrative à Saint-Ghislain.

D'autre part, nous assurons actuellement le suivi des chantiers suivants :

- Rénovation du bâtiment Sainte-Philomène à Ecaussinnes
- Construction d'une cité administrative à Quaregnon ;
- Transformation d'un bâtiment en Maison de Village à Vellereille-lez-Brayeux .

5.2.4. La vie familiale

- Le logement

IGRETEC est de plus en plus active dans le logement, que ce soit sur le territoire de Charleroi Métropole mais également en Région Bruxelloise.

Ainsi, divers projets sont actuellement en cours d'étude :

- Rénovation d'un immeuble à Monsterrat pour le Logement Bruxellois ;
- Rénovation d'un immeuble et de trois maisons à Haren ;
- Construction de logements pour le Foyer Fontainois ;

De plus, la volonté des projets urbains contemporains étant de favoriser une plus grande mixité des fonctions dans la ville, le bureau d'études continuera à être actif dans les projets mixtes « logement – tertiaire » avec des partenaires tant publics que privés.

- Le sport

Vu le nombre de références acquises dans ce domaine (piscines, stades d'athlétisme, halls omnisports, ...), nous continuons à œuvrer en partenariat avec nos villes et communes, dans les dossiers suivants :

- Rénovation et extension du hall omnisport de Chapelle-lez-Herlaimont ;
- Rénovation de la piscine de Marchienne-au-Pont - dossier d'étude sera clôturé fin 2022;
- Rénovation de la piscine de Walcourt – chantier en 2023 ;
- Extension du terrain de pétanque pour la RCA des Bons Villers ;
- Construction d'un hall sportif à Merbes-le-Château ;

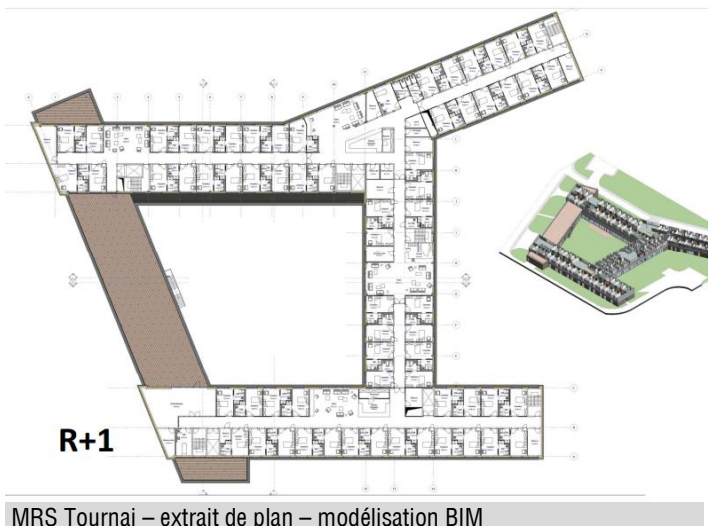


Projet de rénovation de la Piscine de Marchienne-au-Pont

5.2.5. Les seniors

Après avoir réalisé, il y a quelques années, la maison de repos « La Roseraie » à Sambreville, et plus récemment la mise en conformité de la maison Brichart pour le compte du CPAS de Charleroi, nos équipes ont réalisé les études pour deux nouvelles maisons de repos et de soins (à Tournai et à Momignies).

La construction de ces deux MRS débutera dans le courant de l'année 2023



5.2.6. Les soins de santé

Le bureau d'études a également renforcé sa collaboration avec l'Intercommunale des Soins de Santé du Pays de Charleroi, en abrégé « ISPPC ».

De nombreux projets sont en cours d'études et déboucheront sur la réalisation d'importants travaux à l'horizon 2023-2025. Citons, entre autres :

- Rénovation d'unités et aménagement d'une morgue à l'Hôpital Léonard de Vinci ;
- Rénovation d'unités à l'Hôpital Vésale ;
- Nouvelles urgences pédiatriques à l'Hôpital Marie Curie ;
- Projets d'aménagements et de réorganisation à l'Hôpital de Chimay ;

5.2.7. Complémentairement aux projets s'inscrivant dans le « fil de la vie », les équipes du Bureau d'études travaillent également dans des domaines variés, tels que :

- Infrastructures et aménagements urbains :
 - Construction d'un parking semi-enterré et aménagement de la place des Fours Bouteille sur le Site Boch à La Louvière – chantier terminé en 2022 ;



- Aménagement de la place Crawet et de la place du Nord à Charleroi ;
- Les lieux de culte :
 - Rénovation de l'église de Oignies (Aiseau-Presles) ;
 - Rénovation de l'église Saint-Antoine à La Louvière ;

5.2.8. L'efficacité énergétique

Dans la continuité de notre objectif de créer et de concevoir des bâtiments diminuant l'empreinte écologique, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis, nous intégrons dans chaque projet cette démarche.

A ce titre, l'équipe PEB (Performance Energétique des bâtiments) continue de s'étoffer tant humainement (collaborateurs supplémentaires) que matériellement (acquisition d'une caméra thermique et d'un logiciel de calcul dynamique du bâtiment).

De plus, nous poursuivons la formation de nos collaborateurs pour assurer le contrôle et la conception de bâtiments passifs, de bâtiments «zéro énergie» et de certifications BREEAM.

Enfin, de manière plus spécifique, des projets purement énergétiques sont étudiés et réalisés, en étroite collaboration avec notre secteur 3 tels que :

- Chantiers se terminant fin 2022 :
 - Ecole CESS à Couillet ;
 - Amélioration des performances énergétiques de l'école industrielle à Jumet ;



- Amélioration énergétique de l'école Cobaux à Charleroi – chantier en cours;
- Dossiers en cours d'études et dont les chantiers débuteront en 2023 :
 - Rénovation de l'école du Centre de Roux et Maison communale Annexe ;
 - Rénovation de l'école de Ransart ;
 - Rénovation de l'école de la Digue ;
 - Rénovation du centre culturel de Mont-sur-Marchienne
 - Extension du terrain de pétanque pour la RCA des Bons Villers ;
 - Construction d'un hall sportif à Merbes-le-Château ;

5.3. Développement du Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

Le service est composé d'équipes pluridisciplinaires structurées autour des trois métiers que sont l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO-MOD), la surveillance des travaux (SUR) et la Coordination Sécurité et Santé (CSS) sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Le contrôle de l'anti-dumping social, s'y est ajouté dernièrement.

5.3.1. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

Le volume des missions qui nous sont confiées dans le créneau porteur d'avenir qu'est l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ne cesse de croître avec comme corollaire un renforcement constant de l'équipe et des restructurations successives.

A ce jour, deux spécialisations ont vu le jour, le Bâtiment et l'Infrastructure répondant aux distinctions classiques dans les métiers de la construction.

En avenir, des thématiques structurantes pourront éclore suivant les opportunités ou les nécessités.

Les enveloppes financières des projets proposés couvrent tout le spectre de la construction.

En termes de missions majeures, nous pouvons évoquer le programme FEDER 2014-2020 dit CHARLEROI DISTRICT CREATIF, la Cité des Métiers, le RING VELO, mais également le CAMPUS TECHNOLOGIQUE, les BIOTECH, etc.

Mais, nous ne pouvons oublier la masse de autres dossiers demandant attention équivalente, ressources importantes et créant en fait une base d'appui au développement.

Les opérations en maîtrise d'ouvrage s'étendent sur de nombreuses années et en présentation de dossiers référents couvrant les années futures nous proposons :

- Cité de Métiers de Charleroi

Dossier déjà bien connu, emblématique, sur lequel nous prestons depuis 2014 et dont la réception des travaux est attendue pour début 2026.



Nous totalisons en fin 2022 plus de 40.000 heures de prestations.

Pour ce projet, IGRETEC met en exergue sa pluridisciplinarité. En effet, IGRETEC a été désignée comme maître d'ouvrage délégué et pouvoir adjudicateur par ses partenaires, qui sont la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et les Aumôniers du Travail de Charleroi mais IGRETEC a également été désignée comme Auteur de Projet (architecture, stabilité, techniques spéciales et PEB) et Coordinateur sécurité santé.



Pour rappel, le projet consiste en la création d'un pôle d'excellence multi-opérateurs afin de regrouper, rentabiliser, rationaliser, réorganiser et valoriser les espaces de l'enseignement technique et professionnel tant du secteur officiel que du libre tout en y intégrant des opérateurs et formateurs tels que le FOREM, le Centre de Culture Scientifique ainsi qu'un espace d'orientation pour l'ensemble de la Cité des Métiers.

La Cité des Métiers s'implantera sur 2 sites existants, le site 1 dit « le Roullier » et le site 2 des anciens ouvriers réunis situé aux Aumôniers du Travail de Charleroi. Le projet prévoit des travaux de rénovation de ces sites.

- Charleroi District Créatif

Faisant suite du programme FEDER 2007-2013 dit PHENIX, la ville de CHARLEROI a souhaité reconduire l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation FEDER 2014-2020 dit Charleroi District Créatif (CDC).

Depuis 2014, nous totalisons plus de 44.000 heures de prestations. La fin du programme est attendue pour 2024.

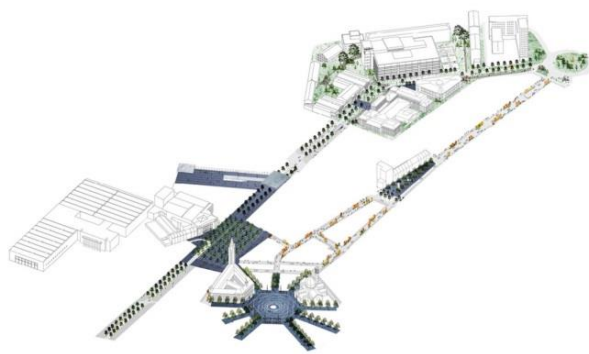
Pour mémoire, CDC est un ambitieux projet de requalification urbaine de tout le quadrant nord-ouest de la ville.



Il voit se développer le pôle des grandes conférences et de l'événementiel qui reprend le Palais des Expositions, rénovation en profondeur en y intégrant un volet Congrès et la rénovation énergétique du Palais des Beaux-Arts.



Il voit le réaménagement urbaines des boulevards Bertrand, Solvay et Roullier, des rues de Turenne, du Beffroi, du Dauphin, neuve, des avenues de Waterloo et Henin, des places Charles II, du Manège et enfin le Square du Monument.



Il est à noter que le tunnel du boulevard Roullier est transformé en parking.

VISUALISATION : SORTIE BEAUX-ARTS



VISUALISATION : RAMPE D'ACCÈS



M 2018 アトリエ・ワン Atelier One-Win

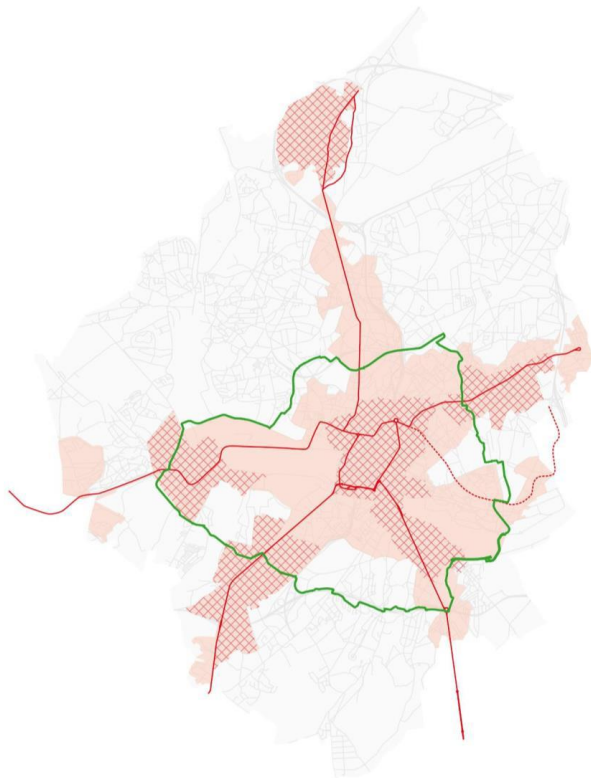
M 2018 アトリエ・ワン Atelier One-Win

Il voit la mise en œuvre du plan lumière qui permet la mise en valeur par des sources LED des surfaces nouvellement aménagées, des édifices rénovés mais également la rénovation de l'éclairage dans tout l'intra-ring.

Il voit la mise en place d'une unité de production énergétique avec son premier embryon de réseau de chauffage urbain.



- Le Ring Vélo



Comme il se doit, la ville de CHARLEROI a l'ambition de développer son réseau mode doux.

Elle a ainsi lancé un important projet dit RING VELO et a souhaité confier aux équipes d'IGRETEC les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Auteur de Projet (topographie, voiries, stabilité) mais également le support d'un géomètre pour les acquisitions.

Ainsi nous prestons depuis mi 2021 à un rythme soutenu afin de répondre aux échéances liées aux subsides.

Mais c'est quoi le ring vélo ?

C'est une boucle cyclable structurante de 24 km située à une distance de 1 à 3 km à vol d'oiseau du centre-ville.

Il revêt plusieurs intérêts :

- Il permet de répondre à la typologie polycentrique du territoire. Les échanges ne se font pas seulement entre le centre-ville et les autres polarités urbaines, ils se font également entre polarités ;
- Il draine une masse de population importante. En effet, 75.000 personnes habitent dans un rayon de 3 km autour de la place Charles II. Cela constitue un potentiel important de cyclistes ;
- Il complète l'armature en étoile constituée par le réseau structurant des transports en commun. Il croise chacune des branches offrant dès lors de nombreuses opportunités de multimodalité ;
- Il irrigue de nombreuses centralités, de nombreux pôles d'activités et points d'attraction.

5.3.2. La Surveillance des travaux

Au sein d'IGRETEC, la surveillance des travaux est historiquement liée au cycle de l'eau et plus précisément aux dossiers de la SPGE. C'est globalement la surveillance de travaux d'égouttage et de voiries en cas de mission conjointe avec les communes.

Ces dernières années, une mission de support à la SWDE s'est ajoutée.

Sur la thématique infrastructure, nous pouvons également évoquer des missions complexes telles la redynamisation urbaine de Charleroi (tunnel, fontainerie, ...), le passage sous voies de Farciennes, ...

Progressivement, la surveillance a étendu son domaine d'action au secteur du bâtiment. On peut ainsi évoquer la surveillance des projets des Palais de Expositions, Palais des Beaux-arts, Cité de Métiers, etc.

5.3.3. La Coordination Sécurité et Santé

Suite à l'imposition réglementaire, il y a plus de 15 ans, de désigner un Coordinateur Sécurité et Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, le métier a été développé en IGRETEC.

Le Coordinateur Sécurité et Santé accompagne un grand nombre de projets du Bureau d'Etudes et s'étoffe.

Nous comptons à ce jour quatre collaborateurs et la cellule ainsi composée prend également en charge les nouvelles missions de contrôle anti-dumping social.

5.4. La maîtrise d'usage

La maîtrise d'usage est un concept complémentaire au binôme classique de la maîtrise d'ouvrage (porteur du projet) et de la maîtrise d'œuvre (auteur du projet). Il met l'accent sur l'importance de la prise en compte des besoins comme des pratiques propres à l'utilisateur final.

Au travers de la notion de maîtrise d'usage, la volonté est d'accroître la notion de "Services publics" et de renforcer la présence du bureau d'études plus en amont des projets. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus sollicités par nos associés pour répondre à des missions intégrant la participation citoyenne.

Vu la demande légitime de participation citoyenne en amont des projets, les pouvoirs publics ont compris le message et mettent en place des ateliers participatifs.

Le Bureau d'études s'est inscrit dans la démarche et met à disposition de ses partenaires, l'ensemble des compétences techniques et d'animations.

Ces 3 dernières années nous avons réalisé une dizaine de projets dans des domaines très divers tels que le secteur hospitalier, le tertiaire et les aménagements publics.



Indicateurs de performance

Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau			
5.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles			
Rénovation de la STEP Avigroup	70%	80%	90%
Rénovation collecteur de Soleilmont	40%	80%	90%
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	70%	80%	90%
Station d'épuration de Saint-Amand	90%	100%	
Extension de la capacité de la STEP de Baileux	40%	60%	80%
Collecteur du ruisseau de Buzet	40%	60%	80%
Station d'épuration de Wangenies	50%	60%	80%
Collecteur de Wangenies	50%	60%	80%
Station de pompage et collecteur Heppignies II	30%	40%	60%
Station de pompage et collecteur Martinrou I	30%	40%	60%
Station de pompage et collecteur Martinrou II	30%	40%	60%
Réhabilitation STEP de Rance	50%	75%	90%
Construction STEP Labuissière	40%	60%	80%
Mise à niveau STEP Gougnyes	40%	60%	80%
Collecteur de l'Espinette	40%	60%	95%
STEP de Strée	30%	50%	60%
Collecteur Chaussée de Gilly	30%	50%	60%
Collecteur de Labuissière	0%	50%	60%
Construction STEP de Macquenoise	0%	50%	60%
Collecteur de Strée	0%	40%	50%
Collecteur de Macquenoise	0%	40%	50%
STEP de Biesme-sous-Thuin	0%	40%	50%
Collecteur de Biesme-sous-Thuin	0%	30%	40%
5.1.2. Distribution d'eau			
Nombre de dossiers réalisés par an	10	10	10
5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)			
Nombre de dossiers réalisés par an	20	20	20
5.1.4. Espaces publics			
Nombre de dossiers réalisés par an	2	2	2
5.1.5. Hydrologie			
Nombre de bassins d'orage par an	3	3	3
5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment			
5.2.1. La petite enfance (nombre nouveaux projets /an)	2	2	2
5.2.2. L'apprentissage (nombre nouveaux projets /an)	2	2	2
5.2.3. La vie professionnelle (nombre nouveaux projets /an)	1	1	1
5.2.4. La vie familiale (nombre nouveaux projets /an)	1	2	3
5.2.5. Les seniors (nombre nouveaux projets /an)	1	1	1
5.2.6. Les soins de santé (nombre nouveaux projets /an)	2	2	2
5.2.7. L'efficience énergétique (nombre nouveaux projets /an)	2	2	2

	Objectif		
	2023	2024	2025
5.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé			
La Cité des Métiers			
Site Roullier	70%	80%	100%
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	70%	80%	100%
Charleroi District Créatif			
La rénovation du Palais des Beaux-Arts	100%		
Le Grand Palais	100%		
La construction d'une unité de production d'énergie (UPE)	100%		
La redynamisation urbaine - Les espaces publics	100%		
La redynamisation urbaine - Les grands axes	100%		
Le Plan lumière	100%		
Le Ring Vélo (récurrent sur 10 ans)	10%	20%	30%
5.4. La Maîtrise d'usage			
Nombre de contrats	4	4	4

■ 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 - 2022

	Objectif **	Réalisé*		
	2022	2020	2021	2022
5.4. La maîtrise d'usage				
Nombre de contrats	10	2	3	5

* Valeur au 1/10/2022

** Objectif revu en 2022

Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau

A la fin septembre 2022, nous exploitons, 44 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH), 159 stations de pompage (dont 9 de démergement) ainsi qu'un réseau de près de 443 km de collecteurs et plus de 977 déversoirs d'orage.

La capacité totale installée de nos ouvrages est de 618.000 EH.

Le volume total des eaux usées traitées dans nos ouvrages avoisinait les 68 millions de m³ en 2021.

6.1. Optimiser la gestion des ouvrages

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages d'assainissement, nous poursuivons le déploiement d'outils déjà existants et le développement de nouveaux outils.

Notre programme de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a atteint les objectifs fixés. Nous continuons à explorer d'autres fonctionnalités.

En ce qui concerne nos outils de gestion cartographique, une plateforme reprenant l'ensemble des ouvrages exploités constitue la clé de voûte de l'architecture à développer. Cette plateforme est désormais utilisable par les services d'IGRETEC.

AMOGEO - IGRETEC Suivi et Status des Déversoirs d'Orge

DO90 - rue du Moulin - ru...
50,389637°N 4,465322°E 1,6 km

Visité le 13/09/22

Id Infonet	52011-03DO01000090
Type	Déversoir
Prochaine passage prévu :	Le 10/10/22
État de Suivis	En ordre

Info :

[Nouvelle demande d'intervention](#)

Associé

- 01 - Constat à l'ouverture
12 éléments
- 02 - Entretien effectué sur place
- 03 - Consignation
- 04 - Ouvrages Inaccessibles

Liste des dernières inspections :

- 52055-05DO03000010
DO10 - rue des Lanciers
14/09/2022
- 52055-05DO03000020
DO20 - rue Godron
14/09/2022
- 52055-05DO03000050
DO50 - rue de l'Espeche
14/09/2022
- 52055-05DO03000030
DO30 - rue gauche Tintia
14/09/2022
- 52055-05DO03000040
DO40 - rue droite Tintia
14/09/2022
- 52055-05DO03000060
DO60 - rue Tineu Navarre
14/09/2022
- 52055-05DO03000070
DO70 - rue de Tirmoim
14/09/2022
- 52055-05DO03010030
DO30 - rue Joly
14/09/2022
- 52055-05DO03010010
DO10 - rue Hautebois
14/09/2022
- 52055-05DO03000090
DO90 - rue de Mons
14/09/2022
- 52055-05DO03000080
DO80 - rue de Mons
14/09/2022
- 52055-05DO03000100
DO100 - rue Jules Destree
14/09/2022

Dernière MAJ : 14/09/2022

Aucun danger signalé.

10
DO10 - rue des Lanciers
RUE DES LANCIERS
Visité le 14/09/2022

Id Infonet	52055-05DO03000010
Type	Déversoir
Prochaine passage prévu :	Le 27/09/2022
État de Suivis	En ordre

Dernière mise à jour : 14/09/2022

Nombre d'inspections depuis le 1er Janvier 2022

8 547

+260 cette semaine

Dernière mise à jour : 14/09/2022

Suite à l'accord de la SPGE sur l'acquisition d'un serveur, nous allons pouvoir relancer les réflexions visant à permettre la diffusion élargie des informations à nos associés.

En parallèle, nous continuons de développer et d'améliorer les applications mobiles mises à disposition de nos équipes de terrain permettant l'encodage direct sur tablette ou smartphone des constats relevés sur notre réseau.

Nous avons déployé, dans le cadre du contrôle des déversoirs d'orage, le projet AMOGEO (pour Application Mobile de Gestion des Ouvrages) coordonné par la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE) avec l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés. Cet outil est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du contrôle des déversoirs d'orage. L'ensemble des informations collectées sont exportables depuis différents tableaux de bord développés en interne par les agents en charge du système d'Information Géographique (SIG).

Nous poursuivons également le déploiement de notre outil de supervision de nos ouvrages. Certains de nos ouvrages ne sont à l'heure actuelle équipés d'aucune supervision et d'autres, quant à eux, sont équipés d'une supervision obsolète.

Ce déploiement continue à se faire soit en interne par le biais de notre cellule « automation » ou en sous-traitance dans le cas de révisions plus complètes de l'ensemble de l'automatisme d'une station.

Actuellement, 153 de nos ouvrages sont équipés.

L'objectif de 5 déploiements par an pour la période 2020-2022 a été atteint et même largement dépassé.

Nous maintenons le même objectif pour le plan stratégique 2023-2025, bien que le nombre de sites qui s'y prêtent s'amenuise.

De très nombreuses informations, de natures diverses (boues, charges, consommations énergétiques, eau, polymères, réactifs, caractéristiques des ouvrages, ...), doivent être gérées et échangées sous des formes différentes avec les différents acteurs du secteur.

Dans ce cadre, l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) est confronté à une même problématique ; faute de systèmes informatisés optimisés, les encodages multiples sont récurrents pour répondre aux diverses demandes, les erreurs existent et la charge de travail liée à ces encodages multiples et à l'établissement des rapports est conséquente.

Il a donc été décidé après de multiples contacts entre les différents partenaires, de déployer un logiciel commun de gestion d'exploitation (GEAO). Il a été proposé de se baser sur l'outil initialement développé par IPALLE et de fixer un socle commun de déploiement.

Cet outil est toujours en cours de développement et d'amélioration. Néanmoins, les bilans d'exploitation ont déjà pu être générés par le biais de cet outil en 2020 et 2021.

La caractérisation de notre réseau de collecte touche à sa fin. A l'heure actuelle, 95 % du réseau est caractérisé, ce qui représente 420 km de collecteurs encodés dans notre système INFONET.



Il nous reste encore à procéder à la géolocalisation de 20 km de conduites de refoulement. Il s'agit de canalisations alimentées par les stations de pompage pour lesquelles la position n'est pas assez précise. Leur repérage constitue un enjeu important dans le cadre de la gestion des installations en sous-sol. Ces conduites sont dépourvues de chambres de visite et leur repérage doit être effectué à l'aide de techniques spécifiques, comme la radiodétection ou la détection électromagnétique.

Suite aux discussions avec la SPGE, un marché de service a pu être lancé en septembre 2022.

La mission de caractérisation de l'égouttage communal sur le territoire des 21 Villes et Communes a été transférée à une nouvelle cellule implantée au sein de l'Exploitation. Cette réorganisation s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de flexibilité des équipes en vue d'atteindre les objectifs annuels fixés par la SPGE.

L'objectif initial de 170 km caractérisés et encodés dans le système annuellement a été atteint. Les objectifs sont actuellement en cours de révision, le but étant de finaliser cette caractérisation à la fin de 2027.

6.2. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service industriel et la SPGE s'est vu confier dans la foulée la mission consistant à proposer un projet de texte pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Le texte du « contrat-type » a été fixé définitivement dans un arrêté du Gouvernement wallon adopté le 30/11/2018. Ce texte fixe les droits et les devoirs de chaque partie ainsi que la méthode de calcul des coûts. Cette méthode est basée sur le principe de mutualisation et les coûts sont plafonnés au montant de la taxe actuelle.

Ce contrat est obligatoire pour tout établissement rejetant des eaux industrielles dans un réseau aboutissant à une station d'épuration publique existante.

Au 30 septembre 2022, depuis la mise en application de la nouvelle législation, 49 contrats avaient été traités et validés par la SPGE. Nous poursuivons nos actions afin que les industriels concernés se mettent en ordre vis-à-vis de leurs obligations légales, ainsi 14 contrats sont actuellement en analyse au niveau de la SPGE.

Pour le surplus, nous continuerons à rendre un avis sur les rejets d'eaux industrielles aboutissant à nos stations et à traiter ces eaux

6.3. Reprise en exploitation d'ouvrages

Chaque année, nous reprenons en gestion de nouveaux ouvrages dont les études et les chantiers de construction ont été suivis par notre bureau d'études.

En 2021, nous avons repris en exploitation 3 stations de pompage complémentaires dont une station qui présente la particularité de fonctionner avec une aspiration sous vide des eaux usées.

Depuis janvier 2022, aucun nouvel ouvrage n'a été repris en exploitation.

6.4. Accompagner la transition énergétique : panneaux photovoltaïques

Dans le cadre du développement de la production d'énergie renouvelable au sein de nos installations, des projets de mise en place de panneaux photovoltaïques sont en phase de réalisation sur différents sites. Les sites prioritaires ont été identifiés sur base de leur potentiel énergétique (place disponible, exposition, accessibilité) et de la faisabilité technique du projet (autoconsommation, techniques spéciales telles que les raccordements électriques et les structures portantes).



Ainsi, la toiture de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre a été équipée de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 999kWc, permettant de couvrir lors des périodes de meilleurs rendements, l'intégralité des besoins en électricité de la station.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour équiper les stations de Marchienne-au-Pont, Ham-sur-Heure et Wanfercée-Baulet pour un total de 310 kWc.

La SPGE a lancé un marché pour équiper Montignies-sur-Sambre d'un complément de panneaux mais aussi les stations

d'épuration de Jumet, Roux, et Viesville pour un total de 545 kWc.

IGRETEC a lancé un marché pour les ouvrages suivants :

- Stations d'épuration de Fleurus, Leval-Chaudeville, Nalines, Fleurjoux, Virelles, Grand-Reng et Marbaix ;
- Stations de pompage de Roux-Canal, Lodelinsart, Chatelet, Aiseau, Roctiau, Les Preys, Ri de Villers, Genly, Mayeuri, Jacquet, Thuin Verte, Luttre, Boussu-lez-Walcourt, Mottards ;
- Station de démergement de Gué Gobeau, Roosevelt, Lambot, Montignies et de Laterale.

L'ensemble de ces installations représentera une puissance installée avoisinant les 290 kWc.

D'autres marchés seront lancés en 2023 pour maximiser le nombre de panneaux.

6.5. Chantiers particuliers

Un de nos objectifs stratégiques exposé par ailleurs vise le maintien de notre certification ISO 14001 et de notre engagement EMAS.

Des objectifs techniques spécifiques sont ainsi défini dans le programme de management environnemental associé à ces certifications.

Nous exposons, ci-après, quelques chantiers particuliers importants issus de ce programme.

6.5.1. Réhabilitation des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies

Lors de la réhabilitation de la station d'épuration de Roselies il y a un peu plus de 10 ans, un revêtement de protection des bétons des bassins biologiques a été placé.

Celui-ci n'a pas tenu dans le temps et ce défaut fait l'objet d'une intervention de l'assurance tous risques chantier.

En 2021, un chantier d'envergure a été initié, il consiste à enlever une bonne partie des anciens revêtements et les remplacer par un nouveau revêtement de protection pérenne.

Ce chantier a été finalisé en 2022.



6.5.2. Entretien des voiries internes aux sites d'exploitation



Plusieurs voiries d'accès aux ouvrages situées en site propre présentent des dégradations au niveau du revêtement : fissuration, faïençage, plumage,...

Il s'agit pour la plupart de dégradations superficielles altérant le revêtement hydrocarboné et laissant entrer l'eau dans la structure.

Ces infiltrations dégradent la structure en profondeur et diminuent la durée de vie de la voirie.

Un audit réalisé sur les 89 sites équipés de voirie a permis de cibler 22 sites qui présentent des dégradations ponctuelles et/ou une usure prononcée du revêtement.

Une deuxième évaluation effectuée par notre bureau technique a permis de prioriser les voiries en deux catégories :

- A surveiller : Ces voiries présentent de légères dégradations et une altération de la couche d'usure qui ne nécessite pas d'intervention à court terme.
- Dégradées : Ces voiries présentent des dégradations avancées et/ou une altération marquée de la couche d'usure qui nécessite une intervention à court terme.

Un marché d'entretien pour les voiries dégradées a été lancé en 2022. Les travaux de rabotage et de pose d'une nouvelle couche d'usure sont en cours. Certains sites, comme le parking de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, sont déjà terminés.

6.5.3. Curage des lagunes de stations d'épuration

Le principe de fonctionnement de plusieurs stations d'épuration IGRETEC est celui du lagunage aéré. Ce procédé extensif consiste à faire transiter l'effluent à épurer à travers deux bassins aérés suivis par une lagune de finition. Un des avantages de ce type de station est qu'il demande peu d'entretien et n'est pas trop énergivore. Cependant, les boues produites sont stockées dans les bassins et celles-ci doivent être extraites ponctuellement, à intervalles de l'ordre de 10 à 15 ans.

Actuellement, un marché de curage des lagunes des stations de Virelles, Grand-Reng, Boussu-Lez-Walcourt et Momignies est en cours de réalisation. Les boues sont pompées à l'aide d'une citerne équipée d'une pompe à vide, de manière à ne pas endommager la couche d'étanchéité du bassin. Elles sont ensuite transférées vers les stations de Solre-sur-Sambre ou Virelles afin d'y être déshydratées avant élimination vers un centre agréé (valorisation thermique).

La quantité de boue à évacuer qui a été estimée pour le marché est de 1700 TMS (tonnes de matière sèche), ce qui correspond à environ 4800 tonnes de boue brute déshydratée à évacuer.

Ce marché, qui a été notifié en avril 2022 doit être terminé au premier trimestre 2023. En date du 31/09/2022, on estime l'état d'avancement à 50 %.



6.6. Assistance aux Villes et Communes pour la reprise en exploitation des égouttages communaux.

Par la réalisation des cadastres d'égouttage, nous obtenons une base de données précise sur l'état de l'égouttage des Villes et Communes. De nouveaux services tels que des missions d'assistance aux services techniques pour anticiper les futurs investissements d'égouttage pourraient, à terme, être développés et ce, pour une gestion rationnelle du cycle des eaux rejetées.

Dans ce cadre, la SPGE a décidé d'augmenter considérablement les budgets consacrés à la connaissance des réseaux d'égouttage communaux en prenant à sa charge les opérations de curage nécessaires aux inspections télévisuelles.

Les équipes permettant de répondre à la demande de la SPGE ont été constituées.

Les réflexions relatives à cette thématique se poursuivent en parfaite collaboration avec la SPGE.

Indicateurs de performance

Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
6.1. Optimiser la gestion des ouvrages - Déploiement en profondeur de la GMAO			
• Déploiement en profondeur de la GMAO			
- Amélioration plans préventifs	100%		
- Gestion des stocks décentralisés	100%		
• Développement d'outils de gestion cartographiques	100%		
• Déploiement du server cartographique	30%	60%	100%
• Extension de la supervision des ouvrages	78%	80%	90%
• Implémentation d'un outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)	90%	100%	
• Développer les activités INFONET : caractérisation des réseaux			
- Caractérisation des conduites de refoulement	100%		
- Caractérisation de l'égouttage communal	60%	70%	80%
• Contrat de service Assainissement Industriel :			
12 contrats traités et validés par la SPGE/an (objectif 2023-2025)	12 33%	12 66%	12 100%
6.4. Installation panneaux photovoltaïques			
• Nombre de sites équipés (34 sites)	8	22	4
6.4. Chantiers particuliers			
• Entretien voirie internes aux sites d'exploitation *	100%		
• Curage des lagunes des stations d'épuration *	80%	100%	100%

■ 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 – 2022

	Objectif	Réalisé *		
	2022	2020	2021	2022 **
6.1. Optimiser la gestion des ouvrages - Déploiement en profondeur de la GMAO				
• Déploiement en profondeur de la GMAO				
- Amélioration plans préventifs	95%	40%	70%	95%
- Gestion des stocks décentralisés	85%	60%	85%	95%
- Demandes d'achat		50%	100%	100%
• Développement d'outils de gestion cartographiques	100%	40%	80%	90%
• Extension de la supervision des ouvrages	67%	62%	70%	75%
• Implémentation d'un outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)	100%	50%	65%	80%
• Développer les activités INFONET : caractérisation des réseaux				
- Caractérisation des collecteurs		100%		
- Caractérisation des conduites de refoulement **	100%	50%	50%	60%
- Caractérisation de l'égouttage communal **	52%	31%	43%	54%
• Contrat de service Assainissement Industriel : 20 contrats traités et validé par la SPGE/an **	20 97%	20 33%	17 62%	12 82%
6.2. Utilisation de POWALCO pour la coordination des travaux en voirie :				
• Utilisation de la plateforme POWALCO par l'Exploitation pour la gestion des collecteurs	100%	70%	90%	100%
• Utilisation de la plateforme POWALCO par le Bureau d'études	100%	20%	50%	100%
• Utilisation de la plateforme POWALCO par le secteur 2 pour les voiries	100%	33%	50%	100%
6.3. Reprise d'ouvrages en exploitation (Hors plan opérationnel)				
• Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbes-Bonniers après mise aux normes	100%	100%	100%	100%
• Reprise en exploitation de la station d'épuration de Thuillies	100%	100%	100%	100%
• Reprise en exploitation de la station d'épuration provinciale existante du Relais de la Haute Sambre (anciennement Avigroup)	100%	100%	100%	100%
• Reprise en exploitation de la nouvelle station d'épuration du Relais de la Haute Sambre	100%	0%	0%	100%
6.4. Installation panneaux photovoltaïques - Ajout				
• Nombre de site équipé	1			100%
6.5. Chantiers particuliers				
• Réhabilitation des réseaux de Roux-Souvret-Roselies **	100%	80%	80%	100%
• Entretien voirie internes aux sites d'exploitation * - Ajout	50%			50%
• Curage des lagunes des stations d'épuration * - Ajout	50%			50%

* Valeur au 1/10/2022

** Données révisées

7.2.2. IGRETEC Secteur 3

En 2022, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 12.700.000 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

L'objectif sur ce nouveau plan stratégique est de stabiliser les recettes énergétiques des communes associées au Secteur 3 d'IGRETEC. Dans le cadre du projet de nouvelle méthodologie tarifaire adressé aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et publié par la CWaPE le 31 mai 2022, les revenus versés à IGRETEC Secteur 3 par CENEO seraient impactés en 2025 dans la mesure où le régulateur a l'intention de revoir à la baisse la rémunération des capitaux investis par les actionnaires des GRD ; CENEO et donc, les communes wallonnes. Par prudence, et même si des discussions sont en cours, cet impact est inscrit dans ce plan stratégique.

Néanmoins, le contexte réglementaire de la distribution wallonne d'énergie, caractérisé par la participation stratégique détenue par CENEO et ses 57 communes en ORES, met en grande difficulté l'avenir des dividendes actuellement versés par cette dernière. C'est pourquoi nos prévisions financières sont réalisées avec la plus grande prudence et matérialise le risque important que la CWaPE fait porter sur les revenus futurs des actionnaires des GRD wallons, et ce, dès l'exercice comptable 2024.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux. Cette partie est développée dans l'Axe 2.

Indicateurs de performance

■ Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »			
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice	12 nouveaux contrats en trois ans		
7.2. Maintenir le rôle d'IGRETEC dans la gestion des IPF			
Niveau des dividendes versés par CENEO à IGRETEC Secteur 3 (en milliers d'€)	12.700	12.700	8.200

■ 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 - 2022

	Objectif	Réalisé *		
	2022	2020	2021	2022
7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »				
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice : 12 nouveaux contrats en trois ans	12 en 3 ans	3	5	3
7.2. Maintenir le rôle d'IGRETEC dans la gestion des IPF				
Niveau des dividendes versés par CENEO à IGRETEC Secteur 3 sur la nouvelle législature (2019-2024) : 12.700.000 €/an (Indicateur valorisé en milliers d'€ - dividende arrêté par l'AG l'année n pour l'exercice n-1)	12.700	12.678	12.678	12.678

* Valeur au 1/10/2022

Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

8.1. Plan opérationnel

Une large réflexion a été entamée dans la mouvance de la sortie de la dernière version des normes de management de la Qualité et environnementale afin de doter IGRETEC d'un outil de pilotage performant lui permettant de réaliser sa vision en accord avec ses axes stratégiques (missions) et favorisant une coopération interne efficace.

Cela a donné naissance au Plan opérationnel qui reprend, au travers de fiches, les actions découlant des analyses stratégiques et s'articule autour de 8 axes prioritaires définis dans le présent plan.

L'élément essentiel pour mobiliser une organisation est de permettre à tous de connaître les fondamentaux, de donner du sens, de faire preuve de transparence. Cela passe par un plan de communication dont la première étape a consisté en septembre, octobre 2019 en une campagne de sensibilisation/information du personnel organisée par la direction générale. Depuis lors, à échéance régulière les nouvelles versions du plan opérationnel sont diffusées au travers de notre intranet.

Chaque année, nous procédons à l'actualisation des analyses de risques et plans d'actions associés. L'avancement des actions est suivi et analysé au travers de notre base de gestion du Plan opérationnel.

8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS

Nous poursuivons également nos démarches en vue de maintenir les certifications ISO 9001 et ISO 14001 et l'enregistrement EMAS de la majorité des stations d'épuration que nous exploitons ainsi que de notre siège d'exploitation et de notre laboratoire.

En décembre 2021, au terme d'un audit de 5 jours, nous avons obtenu la recertification de l'ensemble des activités d'IGRETEC selon le référentiel ISO 9001 pour un nouveau cycle de 3 ans.

En ce qui concerne l'ISO 14001, 2022 était une année de suivi. Au cours de l'audit externe de juin, 2 non-conformités mineures ont été mises en évidence et les actions pour les lever ont été initiées.

A ce jour, 40 de nos stations sont certifiées ISO 14001 et enregistrées EMAS. En effet, les stations de Lobbes-Bonniers et Thuillies ont été ajoutées au Scope EMAS en juin 2022.

Nous continuons à veiller à la conformité réglementaire de nos ouvrages et les diverses autorisations venant à échéance sont renouvelées en temps opportun. A ce titre, 2023 voit le renouvellement des permis d'environnement d'une dizaine de stations d'épuration.

En ce qui concerne les audits énergétiques à réaliser dans le cadre des prescrits de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 08 septembre 2016, la réalisation des audits s'est vue retardée suite à la crise du coronavirus.

Un délai supplémentaire a été obtenu par la SPGE. Les rapports d'audits énergétiques ont été transmis au SPW en décembre 2021.

Une nouvelle campagne d'audits énergétiques sera relancée en vue d'actualiser les audits initiaux et également étendre les audits à d'autres ouvrages.

8.3. La mise en application du BIM

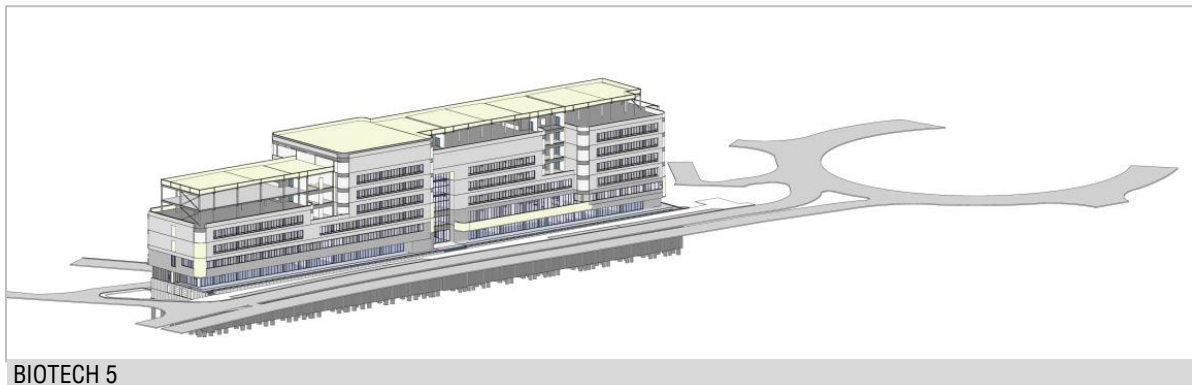
Le BIM (Building information modeling) est un nouveau mode de travail collaboratif dans le secteur de la construction qui s'appuie sur la technologie numérique, entre autres sur des modèles 3D.

IGRETEC a résolument pris le pas de s'inscrire progressivement dans cette nouvelle façon de concevoir, aujourd'hui d'avant-garde, mais destinée à devenir la norme d'ici quelques années.

C'est donc à la fois une nécessité et une source d'opportunités dans un secteur de pointe, en plein développement et hautement compatible avec les nouvelles technologies.

L'objectif premier est de rendre accessible le BIM et les notions qui gravitent autour de lui, afin que tous les intervenants, tous métiers d'IGRETEC confondus, puissent comprendre le concept, assimiler le vocabulaire et s'approprier les utilisations logicielles.

Les projets en cours sont la piscine de Marchienne (stade projet); la MRS Tournai (stade projet); la MRS de Momignies (stade projet) et le Biotech 5 (stade exécution) et le Centre du Design de La Louvière (stade projet) .



GREEN BIM

IGRETEC s'est également inscrite dans une démarche GREEN BIM afin de rendre la conception de nos bâtiments plus durable. En effet, le budget étant encore trop souvent le seul critère de choix, le but est de démontrer au client que sur l'ensemble de son cycle de vie (construction, exploitation, démolition), une construction écologiquement viable se montre généralement économiquement plus rentable et qu'une approche par coût global d'un projet est à privilégier par rapport au coût à la livraison.

L'élaboration des projets et des maquettes numériques se fera en proposant des techniques et matériaux plus durables sans que cela n'impacte trop considérablement le budget du projet et ce tant au niveau coût des travaux que du temps d'étude.

Une première candidature a été déposée auprès du SPW dans ce cadre.

8.4. Maintenir IGRETEC comme référence en matière de marchés publics

Il s'agit avant tout d'assurer légalement la passation et l'exécution des marchés passés au nom d'IGRETEC ou pour le compte des associés dans le cadre de la relation In House.

Pour ce faire, plusieurs activités récurrentes sont organisées par les équipes juridiques :

- Veille réglementaire : suivi des Directives européennes et de leur transposition dans le droit belge, suivi de la jurisprudence du Conseil d'Etat, des directives et recommandations de la Tutelle, suivi de formations "pointues".

- Organisation de formations internes : actualisation des supports de formation, formation des nouveaux collègues à la réglementation, actualisation des connaissances du personnel.
- Maintien à jour de la structure documentaire liée aux marchés publics.
- Accompagnement dans l'élaboration des cahiers spéciaux des charges, des avis de marchés, des rapports d'analyse des offres, des documents d'exécution.
- Appui technique par rapport aux difficultés ou défauts d'exécution des marchés.

8.5. Assurer une gouvernance exemplaire et transparente

Il est essentiel de maintenir IGRETEC en parfaite conformité avec la réglementation et de garantir les administrateurs et les collègues contre toute critique.

Cela se traduit par le respect de 3 principes fondamentaux qui consistent en :

1. Veille réglementaire : suivi de toutes les modifications apportées au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Code des Sociétés et des Associations en vue d'une adaptation des statuts d'IGRETEC dans les délais impartis.
2. Légalité des décisions des instances : veille permanente visant à garantir la légalité et l'éthique des décisions prises par les instances d'IGRETEC.
3. Formations et informations des administrateurs : organisation de formations, entre autres, sur les sujets tels que les intercommunales, IGRETEC ; Les droits et obligations des administrateurs ; les marchés publics.

Indicateurs de performance

▪ Plan Stratégique 2023 - 2025

	Objectif		
	2023	2024	2025
8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS			
Recertification ISO 9001 (cycle 2024-2026)		100%	
Recertification ISO 14001 et réenregistrement EMAS (cycle 2023-2025)	100%		
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (2 en 2023 ; 2 en 2024 ; 3 en 2025)	29%	57%	100%
Renouvellement des permis d'environnement (nombre de demandes de renouvellement introduites par an - Objectif 21 en 3 ans)	8 38%	16 76%	21 100%
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre en été (en rendant les deux points de production d'eau chaude sanitaire indépendants des chaudières principales)	90%	100%	
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage (en remplaçant les points lumineux de type TL défectueux par des points lumineux de type LED sur toutes les stations concernées)	80%	100%	
8.3. Développement du BIM.			
Réalisation de projets BIM (objectif 3/an).	3	3	3
dont développement de projets GREEN BIM.	1	2	2

■ 3^{ème} évaluation du Plan Stratégique 2020 - 2022

	Objectif**		Réalisé*	
	2022	2020	2021	2022
8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS				
Recertification ISO 9001 (cycle 2021-2023)	100%			100%
Recertification ISO 14001 et réenregistrement EMAS (cycle 2020-2022)	100%	100%		
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (9 en 2020 ; 1 en 2021)	100%	90%	100%	100%
Renouvellement des permis d'environnement (nombre de demandes de renouvellement introduites par année) - Ajout	3			1
Répondre à l'obligation d'audit énergétique pour les grandes entreprises	100%		90%	100%
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre en été (en rendant les deux points de production d'eau chaude sanitaire indépendants des chaudières principales) **	40%	20%	30%	40%
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage (en remplaçant les points lumineux de type TL défectueux par des points lumineux de type LED sur toutes les stations concernées) **	70%	50%	60%	70%
8.3. Finaliser la mise en œuvre du BIM.				
Mise en oeuvre de projets BIM (projets en cours)	3	3	4	5

* Valeur au 1/10/2022

** Objectif revu



Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2021
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2022-2025

SECTEUR 1 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	45.085	44.354	53.937	60.175	72.832	72.370	73.745
Chiffre d'affaires	42.467	40.714	51.697	59.356	72.843	72.362	73.724
Variation de stocks	613	1.164	17	0	-1.069	-1.038	-1.054
Autres produits d'exploitation	2.005	2.476	2.223	819	1.058	1.046	1.075
Coût des ventes et prestations	-39.016	-38.839	-48.848	-55.004	-67.980	-68.347	-69.762
Achats	299	29	14	2.260	0	0	0
Services & biens divers	12.061	11.421	12.883	14.526	24.738	24.056	24.135
Rémun.+ch.soc.	21.037	20.881	26.639	30.229	35.757	37.087	38.289
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.619	6.508	9.312	7.989	7.485	7.204	7.338
Résultat d'exploitation	6.069	5.515	5.089	5.171	4.852	4.023	3.983
Produits financiers	1.281	4.261	1.025	924	868	809	747
Charges financières	-6.520	-6.343	-4.894	-4.529	-4.202	-3.854	-3.511
Bénéfice avant résultat exceptionnel	830	3.433	1.220	1.566	1.518	978	1.219

EXERCICE 2023-2025 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2023	2024	2025
Investissements	1.081	516	473
Mobilier et équipement	46	46	46
Matériel et logiciels informatiques	417	417	417
Gestion financière	10	0	0
Gestion immobilière	608	53	10

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2021
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2022-2025

SECTEUR 2 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	29.293	33.735	32.488	22.855	35.841	23.220	25.895
Chiffre d'affaires	889	975	29.871	14.020	22.111	27.108	13.280
Variation de stocks	19.216	9.575	-5.678	2.889	6.624	-11.105	5.054
Autres produits d'exploitation	9.188	23.185	8.295	5.946	7.106	7.217	7.561
Coût des ventes et prestations	-29.129	-35.562	-25.621	-23.626	-37.602	-25.493	-27.107
Achats	15.652	20.237	6.838	4.514	11.953	3.397	5.100
Services & biens divers	10.697	10.866	12.292	13.513	17.548	15.830	15.774
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	2.780	4.459	6.491	5.599	8.101	6.266	6.233
Résultat d'exploitation	164	-1.827	6.867	-771	-1.761	-2.273	-1.212
Produits financiers	1.270	1.239	1.431	1.287	1.269	1.299	1.005
Charges financières	-933	-1.888	-1.850	-1.604	-2.130	-1.998	-1.860
Bénéfice avant résultat exceptionnel	501	-2.476	6.448	-1.088	-2.622	-2.972	-2.067

EXERCICE 2023-2025

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2023	2024	2025
Investissements	25.366	19.285	22.734
Bâtiments SONACA	11.657	6.429	2.863
Bâtiment Biotech 3	170		
Bâtiment Biotech 4	2.835		
Bâtiment Mermoz 1		60	
Bâtiment Mermoz 4	143	85	
Bâtiment Télécom I	109	50	20
Bâtiment Saint Exupéry I	329		
Bâtiment Saint Exupéry II	109	50	
Bâtiments Zami	53	130	5
Bâtiment Eole	139	7	
Bâtiment Soléo	2.582	100	
Bâtiment Artemis 1	362	85	
Bâtiment Atlas	302	85	
Bâtiment Lindbergh	124	75	
Halls relais PAE Ecopole		1.379	5.484
Hall relais PAE Fleurus Farciennes	120	100	35
Extension Black box			15
Maison de l'industrie	386	50	
Espace Trésignies	2.137	5.263	8.278
Hub Logistique	606	2.615	1.264
Prospects (autres bâtiments)	3.203	2.722	4.770

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2021
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2022-2025

SECTEUR 3 (En milliers €)

	RÉALITÉS			BUDGETS			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	239	499	7.254	14.706	28.440	31.516	15.357
Chiffre d'affaires	0	0	1.447	13.362	26.106	38.267	21.925
Variation de stocks	239	499	5.797	1.344	2.334	-6.751	-6.568
Autres produits d'exploitation	0	0	10	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-591	-884	-7.472	-15.282	-28.908	-31.988	-15.831
Achats	81	225	5.827	13.680	25.529	28.585	13.452
Services & biens divers	510	515	1.645	1.602	3.379	3.403	2.379
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	144	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-352	-385	-218	-576	-468	-472	-474
Produits financiers	15.360	10.208	14.660	14.569	14.516	14.655	8690 *
Charges financières	-4	-8	-36	-45	-43	-41	-39
Bénéfice avant résultat exceptionnel	15.004	9.815	14.406	13.948	14.005	14.142	8.177

* voir page 71

Annexe

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Les conseillers communaux, provinciaux et de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux ou de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux, provinciaux ou de C.P.A.S. élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 – Décret du 26 avril 2012, art. 42, 4°).

L'absence de définition des modalités prévues au 10° de l'article L1523-14 n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux et/ou provinciaux »

Consultation de documents

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1561-1

Pour l'application du présent titre, on entend par:

1.document administratif : toute information, sous quelque forme que ce soit, dont l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code dispose;

2.document à caractère personnel : document administratif comportant une appréciation ou un jugement de valeur relatif à une personne physique nommément désignée ou aisément identifiable, ou la description d'un comportement dont la divulgation peut manifestement causer un préjudice à cette personne.

Art. L1561-3

La délivrance du document visé à l'article L1561-1, 1°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Il détermine le montant de la rétribution.

Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

Art. L1561-4

Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent titre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. L1561-5

La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale

ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. L1561-6

Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:

1. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
2. est formulée de façon manifestement trop vague;
3. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
4. est manifestement abusive ou répétée;
5. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale ou

la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:

1. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
2. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
3. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. L1561-7

Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la

demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. L1561-8

§ 1 Si l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code, concernée rejette une demande de consultation, de communication ou de rectification, même de façon implicite, le demandeur peut introduire un recours contre cette décision devant la Commission d'accès aux documents administratifs, visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.

Le recours est exercé et examiné selon les modalités et dans les délais fixés par le décret susvisé.

§ 2 Cette Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du présent titre. Elle peut soumettre au pouvoir législatif des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. L1561-9

Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre

protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. L1561-10

Les documents administratifs obtenus en application du présent titre ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent titre, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. L1561-11

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent titre.

Art. L1561-12

La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale

significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s)

et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

